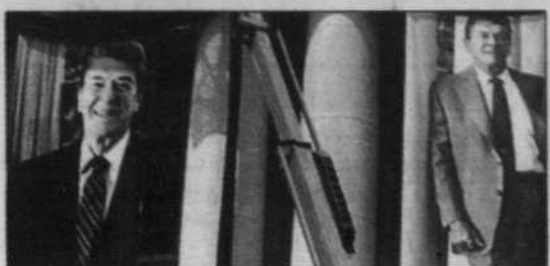


REAGAN

Un ultime voyage à Washington à bord d'Air Force One

Page A 11



KANESATAKE

Une première arrestation six mois après l'incendie chez James Gabriel

Page A 5



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 129

LE JEUDI 10 JUIN 2004

87c + TAXES = 1\$

Harper déchirera Kyoto

Le Bloc pourrait renverser un gouvernement conservateur sur cette question

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le chef conservateur Stephen Harper a déclaré hier à Barrie, en Ontario, qu'il reniera la ratification du protocole de Kyoto par le Canada s'il est élu le 28 juin.

Ses propos, rapportés hier par le Canadian Press, allaient un cran plus loin que les engagements du programme électoral de son parti, dévoilés la veille à To-

ronto. Selon le programme officiel, les conservateurs ne consacraient aucune des sommes engagées par Ottawa dans la mise en application du protocole de Kyoto, qui portent à plus de deux milliards de dollars les fonds alloués à la stratégie canadienne de réduction des gaz à effet de serre (GES). Stephen Harper a dit qu'il réserverait ces sommes à la lutte contre la pollution, dans laquelle il ne compte pas les GES.

Les réactions ont été immédiates, vives et percu-

tantes. Le critique du Bloc québécois en matière d'environnement, Bernard Bigras (Rosemont), a déclaré hier soir au Devoir « que la volonté des conservateurs de désengager le Canada du protocole de Kyoto pourrait être un motif suffisant pour les renverser » advenant qu'ils proposent au Parlement un projet de loi pour annuler celui par lequel le Canada a ratifié Kyoto en décembre 2002.

« On ne pourra pas appuyer un gouvernement qui

voudrait renier les engagements législatifs du Canada envers Kyoto. On n'appuiera pas une position qui trait à l'encontre de nos positions sur une question aussi fondamentale », a déclaré Bernard Bigras.

Celui-ci devait nuancer par la suite en disant qu'il n'est pas le chef du Bloc mais que c'est sa position comme porte-parole du parti en matière d'environnement,

VOIR PAGE A 14: KYOTO

Martin prend un autre congé de campagne

Une députée ontarienne qualifie la campagne libérale de « comédie d'erreurs »

KATHLEEN LÉVESQUE

Québec — Pour la quatrième journée en moins d'une semaine, le chef du Parti libéral, Paul Martin, se retire du terrain électoral. Lui qui a quitté hier les George W. Bush, Tony Blair et autres Jacques Chirac réunis aux États-Unis pour la réunion du G8 pour se replonger dans les élections a plutôt choisi de faire une pause.

Les rumeurs allaient bon train en après-midi quant aux véritables raisons de cet arrêt. Rapidement, les libéraux ont rejeté l'idée qu'il s'agisse d'une occasion pour repenser la stratégie de la campagne devant les difficultés qui s'accroissent. M. Martin est à Ottawa, entouré de ses proches conseillers, pour préparer les débats des chefs de lundi et mardi prochains. Il fera des simulations en

VOIR PAGE A 14: MARTIN

■ Autres textes sur la campagne électorale en pages A 2 et A 3

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 12

Tous contre l'ambiguïté de Pierre Reid

D'une seule voix, les cégeps réclament plus d'autonomie

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Québec — Finie, la guerre des structures? Alors que le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, maintient une ambiguïté contestée sur ce qu'il conservera du modèle des cégeps, les débats du forum entamé hier ont placé à l'avant-scène la revendication unanime des collèges de jouir de plus d'autonomie, à la façon des universités.

Pendant que les cadres des collèges, en représentation majoritaire à l'intérieur du forum, défilaient tour à tour au micro pour vanter les mérites d'une plus grande autonomie, plus de 2000 enseignants, étudiants, parents et professionnels liés aux collèges ont tenu à l'extérieur un forum parallèle opposé aux « dangers de la décentralisation et d'une guerre de structures ».

VOIR PAGE A 14: CÉGEPS

INDEX

7-78313-00061-2	Annonces.....	B 5	Idées.....	A 13
	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
	Culture.....	B 8	Monde.....	A 11
	Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
	Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
	Éditorial.....	A 12	Télévision.....	B 7

Photo de famille reconstituée



KEVIN LAMARQUE REUTERS

Photo de famille au sommet du G8: le premier ministre turc Recet Erdogan, le Yéménite Abdoul-Qader Baggamal, le Japonais Junichiro Koizumi, le président Bush, son homologue afghan Hamid Karzai, le roi de Jordanie Abdoullah II ben Hussein, le premier ministre italien Silvio Berlusconi, le président russe Vladimir Poutine, le président de la Commission européenne Romano Prodi et, de dos, le nouveau président irakien Ghazi al-Yaouar.

Sommet du G8

Washington et Paris s'affrontent sur l'« otanisation » de l'Irak

Sea Island, Géorgie — Les chefs d'État et de gouvernement du G8 réunis à Sea Island ont consacré hier leur journée de travail aux dossiers de l'économie et du « Grand Moyen-Orient » (GMO), initiative que Washington a fait approuver, mais dans une version alléguée. Mais c'est l'Irak qui a une nouvelle fois dominé les débats au lendemain du vote à l'ONU de la résolution sur le transfert de souveraineté.

Fort de l'adoption à l'unanimité du texte américa-

no-britannique, George W. Bush a dit envisager un rôle plus important pour l'OTAN dans l'Irak de l'après-30 juin, marquant ainsi ce qui sera son prochain objectif lors du sommet de l'Alliance atlantique, à la fin du mois à Istanbul.

Le Canada « sera là » si l'OTAN est invitée à intervenir davantage en Irak, mais sa participation se bornera à un apport d'« expertise » car les troupes canadiennes sont déjà mobilisées en Afghanistan et en

Haïti, a dit le premier ministre Paul Martin hier.

« On est membre de l'OTAN et on est certainement prêt à accepter nos responsabilités », a indiqué M. Martin. Il y a un nouveau gouvernement en Irak. C'est à ce gouvernement d'évaluer la situation puis de faire cette demande. Évidemment, si le nouveau gouvernement irakien devait demander une intervention plus grande

VOIR PAGE A 14: IRAK

Défusions: combat de coqs à Québec

Le maire Jean-Paul L'Allier sur la défensive

TOMMY CHOUINARD

Québec — Ce devait être un débat de fond sur la pertinence des regroupements municipaux; ce fut surtout un combat de coqs. Des prises de bec ont en effet dominé le débat sur les défusions à Québec hier alors que le chef de l'Action civique, Jacques Langlois, a multiplié les attaques personnelles contre le maire Jean-Paul L'Allier qui, sur la défensive, a accusé son adversaire de proposer aux citoyens « un nid à chicanes ».

Diffusé hier sur les ondes de la radio et de la télévision de Radio-Canada à Qué-

bec, ce débat constitue le moment fort d'une campagne référendaire jusqu'à maintenant fort discrète. L'enjeu est pourtant majeur: un référendum aura lieu dans 12 des 13 anciennes villes le 20 juin.

Un Jacques Langlois très agressif a donné le ton au débat dès les premières minutes. « Vous [les citoyens de Québec] avez le choix de demeurer dans la situation actuelle, de continuer de faire confiance à des gens qui vous ont menti, qui ont promis des baisses de taxes, des économies d'échelle et de meilleurs services avec la fusion. Mais ils n'ont pas tenu leurs promesses. Le choix est clair et

sans équivoque: reprendre le contrôle de vos services est une bien meilleure option que de faire confiance à Jean-Paul L'Allier, qui contrôle tout et vous a menti », a lancé l'ancien maire de Beauport.

« Pour quelqu'un qui voulait un débat de société, ça commence raide et c'est très personnel », a rétorqué Jean-Paul L'Allier qui, plus posé, a invité les citoyens à opter pour une grande ville « tournée vers l'avenir ».

Le ton est monté à plusieurs reprises au cours du débat, particulièrement lorsqu'il a été question de la qualité des

VOIR PAGE A 14: COQS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean-Paul L'Allier

www.nativlynx.qc.ca

PRÉSENCE AUTOCHTONE

à Montréal

du 10 au 21 juin 2004

DOUBLE OUVERTURE
Les jeunes créateurs des Premières Nations projettent l'écran.
Ce soir, 18 h 30 au cinéma OMI, 1564 rue Saint-Denis

Films et vidéos sélectionnés 2004

From Cherry English Film (documentaire)
Baseball Bats For Christmas
Byron Chief Moon: au fil du mouvement
Neutral



Le positionnement... L'habitat... Les jeunes... Les jeunes... Les jeunes...

ÉLECTIONS 2004

L'ÉPREUVE DES FAITS

L'avortement

MANON CORNELLIÉ

Les libéraux ont entrepris d'attaquer les conservateurs sur des questions morales, en particulier l'avortement. Le chef conservateur Stephen Harper a répété que son gouvernement ne prendrait aucune initiative dans ce domaine mais qu'il permettrait un vote libre si un projet émanant d'un député était présenté. Par ailleurs, M. Harper ne rejeterait pas le recours «prudent» à la clause dérogatoire, mais il n'a pas précisé dans quelles circonstances, le point ayant été soulevé dans un autre contexte que le débat sur l'avortement.

Les libéraux soutiennent que ces prises de position mettent en péril la liberté de choix des femmes en matière d'avortement. Le chef libéral Paul Martin a dit que s'il était en faveur des votes libres, il s'opposait à toute atteinte au droit des femmes et, pour y parvenir, au recours à la clause dérogatoire, une disposition qui permet de suspendre pendant cinq ans certains droits protégés par la Charte.

Pour réconcilier sa position en faveur des votes libres sur les projets de loi émanant des députés et son opposition à une érosion des droits des femmes, M. Martin a laissé entendre qu'il découragerait ou même empêcherait ses députés de présenter un projet de loi sur cette question. Son entourage a aussi soutenu qu'il pourrait ignorer le résultat d'un vote libre sur l'avortement. Chose certaine, dit-on, il n'est pas question de permettre un vote libre sur un projet de loi invoquant la clause dérogatoire.

Mais qu'advient-il dans le cas d'un projet de loi sur l'avortement qui n'aurait pas recours à cette clause? Selon un conseiller libéral, il est impossible de toucher au droit à l'avortement sans l'invoquer.

Les faits

En vertu des règles parlementaires, explique Marc Toupin, responsable des affaires émanant des députés à la Chambre des communes, un député n'a pas besoin de la permission de son chef pour présenter un projet de loi. Même l'ordre dans lequel les projets de loi des députés sont débattus échappe au contrôle du gouvernement. M. Martin ne pourrait donc pas, pas plus que M. Harper, stopper un député déterminé à aller de l'avant avec un projet de loi sur l'avortement.

Depuis plus de dix ans, la tradition veut que les projets de loi

émanant des députés ne soient pas soumis à la discipline de parti, mais rien n'empêche un chef d'imposer celle-ci à ses troupes. M. Martin pourrait donc le faire dans le cas d'un projet invoquant la clause dérogatoire.

Il est toutefois faux de prétendre qu'il faille invoquer cette clause pour toucher à l'accès à l'avortement. Le jugement de la Cour suprême de 1988 invalidait les dispositions du Code criminel portant sur l'avortement parce que «la procédure et les structures administratives établies par l'article pour obtenir des avortements thérapeutiques n'étaient pas conformes aux principes de justice fondamentale». Le jugement n'empêche pas le Parlement de réglementer l'accès à l'avortement à la condition qu'il le fasse en respectant cette justice fondamentale et sans porter atteinte à la dignité des femmes, ce qui comprend le contrôle de leur corps, explique l'avocat Julius Grey. Le recours à la clause dérogatoire ne serait pas automatiquement nécessaire. Il serait cependant essentiel pour prohiber l'avortement.

Plusieurs députés ont présenté des projets de loi au fil des ans pour grignoter l'accès à l'avortement, et aucun ne mentionnait la clause dérogatoire. Le projet de loi conservateur de la fin des années 80, qui a été déposé au Sénat, n'y faisait pas référence lui non plus. Par conséquent, un projet de loi visant à encadrer l'accès à l'avortement peut être piloté par un député sans pour autant avoir recours à la clause dérogatoire.

M. Martin pourrait-il ignorer advenant son adoption par les deux Chambres? Non: une loi est une loi. Les seuls votes libres que peut ignorer le gouvernement sont ceux portant sur des motions ou des résolutions du Parlement, confirme M. Toupin. Par conséquent, ce qui distingue M. Martin de M. Harper est sa détermination à refuser un vote libre sur un projet de loi invoquant la clause dérogatoire. On ignore par contre ce que ferait M. Martin si un projet de loi n'y avait pas recours.

Il faut préciser qu'à moins d'un large consensus aux Communes, les projets de loi des députés arrivent rarement à traverser toutes les étapes du processus législatif. La quasi-totalité meurt au feuillement. Le danger de voir le droit à l'avortement attaqué de cette manière est donc plutôt mince, peu importe qui est à la barre. Et c'est sans mentionner qu'un tel projet devrait aussi passer le test du Sénat...

Le Devoir

CLAUDE BEAUREGARD

À quelques jours du débat des chefs, la lutte est toujours aussi serrée entre libéraux et conservateurs. Les deux partis sont toujours au coude à coude au pays, alors que l'écart continue de s'agrandir, au Québec, entre le Bloc et le PLC.

Un sondage Léger Marketing, réalisé du 2 au 7 juin dernier, montre que le Parti libéral, avec l'appui de 33 % des répondants (après répartition des indécis) détient toujours une faible avance sur le Parti conservateur, qui obtient 30 % du vote populaire dans l'ensemble du pays.

Au Québec, les résultats du sondage montrent peu de changement avec les coups de sonde des dernières semaines: le Bloc détient toujours une forte avance et va chercher 46 % du vote, suivi du Parti libéral (31 %), du Parti conservateur (13 %) et du Nouveau Parti démocratique (8 %).

En Ontario, la bataille s'annonce féroce. Au moment du sondage, le Parti conservateur obtenait l'appui de 36 % des répondants, contre 35 % pour les libéraux, en baisse de quatre points depuis un mois. C'est vers le NPD que se canalisent ces appuis; le parti de Jack Layton obtient maintenant 24 % de la faveur populaire dans cette province.

Pour Jean-Marc Léger, président de Léger Marketing, les résultats de ce sondage montrent que les jeux sont loin d'être faits: «Un électeur sur deux dit pouvoir encore changer d'idée. Les gens ne savent pas encore pour qui voter, mais ils savent très bien pour qui ils ne voteront pas.»

«En fait, ajoute M. Léger, jusqu'à maintenant, la campagne électorale se résume en quelque sorte à une campagne référendaire sur Stephen Harper. La grande question des Canadiens est "Can we trust that guy?" La réponse déterminera la suite de la campagne.»

Bonne et mauvaise nouvelle

Le sondage contient à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle pour Paul Martin. La bonne nouvelle, selon M. Léger, est que les libéraux ne peuvent pas tomber plus bas au Québec. «Avec 31 % du vote, le PLC a atteint son niveau plancher et ne peut que remonter.»

D'après le sondeur, seulement 19 des 75 comtés peuvent encore basculer dans l'ensemble du Québec.

«Les libéraux sont assurés de la victoire dans 23 comtés, principalement dans la région de Montréal, alors que le Bloc peut compter sur 33 comtés. Le reste de la campagne portera sur les 19 comtés restants, où les enjeux ne sont pas encore définis.»

La mauvaise nouvelle, toutefois, est que c'est Stephen Harper qui aurait le plus à gagner d'une bonne performance au débat des chefs. Ainsi, 26 % des électeurs au Canada qui affirment donner

leur appui au Parti libéral répondent qu'une bonne performance de M. Harper pourrait les inciter à changer d'avis. L'appui à M. Harper semble plus solide: la situation inverse (une bonne performance de Paul Martin) n'ébranlerait que 16 % des supporters conservateurs.

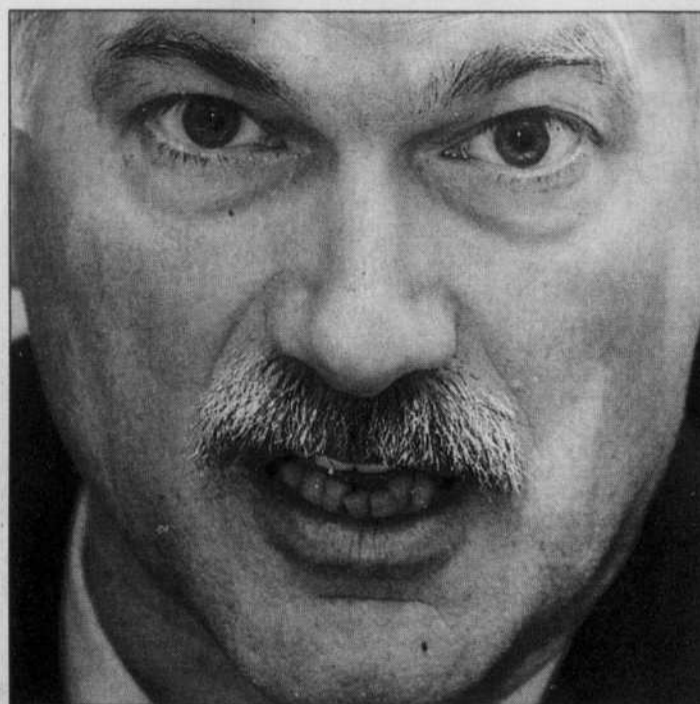
Enfin, un peu plus de la moitié des Canadiens (56 %) affirme avoir l'intention de regarder les débats télévisés. Ce sont les partisans du Bloc Québécois qui se disent les moins intéressés par les débats; 51 % d'entre eux disent vouloir les regarder, alors que 49 % soutiennent le contraire.

Le sondage a été réalisé du 2 au 7 juin, auprès de 1500 répondants adultes. Le sondage comporte une marge d'erreur maximale de 2,5 %, 19 fois sur 20. Les résultats complets peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante: <http://www.legermarketing.com>.

Presse canadienne

Le Bloc continue de creuser l'écart
Au Canada, libéraux et conservateurs sont au coude à coude

Layton voit maintenant des similitudes entre le NPD et le Bloc



Jack Layton

JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

Le chef du NPD, Jack Layton, ne nie avoir utilisé l'expression «pacte avec le diable» pour décrire une alliance possible entre le Parti conservateur et le Bloc québécois et trace même des rapprochements entre certaines idées du Bloc et de son parti.

«Je n'ai pas utilisé ce mot ["diable"] du tout», s'est défendu M. Layton en entrevue à la radio française de Radio-Canada depuis Sault Sainte Marie hier.

Loin de diaboliser le Bloc québécois, M. Layton a relevé des ressemblances avec les positions politiques de son parti, notamment en faveur d'une loi anti-fumeurs de grève au palier fédéral ou en faveur des droits des autochtones. «Nous avons travaillé avec le Bloc de temps en temps. De temps en temps, nos attitudes sont presque les mêmes», a fait remarquer le chef du Nouveau Parti démocratique.

Son discours, qui reconnaissait le déséquilibre fiscal et l'existence du peuple québécois, était d'ailleurs de nature à plaire aux

nationalistes québécois. «Oui, absolument. Il y a un peuple québécois. Le Québec est une nation», a-t-il répondu à un auditeur de Montréal qui l'a interrogé en direct sur les ondes.

Déséquilibre fiscal

M. Layton reconnaît l'existence d'un déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces mais n'est cependant pas prêt à transférer des points d'impôt aux provinces pour combler le fossé.

Il lui préfère un transfert de fonds, gardant au gouvernement fédéral la possibilité de «créer de grands objectifs pour la société canadienne», comme le maintien de la paix et la construction de logements sociaux, pour ensuite transférer les fonds nécessaires aux provinces. Il fait valoir qu'un transfert de points d'impôt nécessiterait de longues discussions constitutionnelles, ce qui ne construirait pas plus de logements sociaux dans l'intervalle.

Presse canadienne

Des conservateurs appuient McLellan

Edmonton — La vice-première ministre Anne McLellan obtient un appui pour le moins inusité dans l'Ouest canadien.

Un groupe de 12 progressistes-conservateurs, dont quatre ministres de l'Alberta, ont annoncé hier qu'ils vont travailler à la réélection de Mme McLellan. Certains d'entre eux ont quand même l'intention de voter conservateur le 28 juin.

«Nous appuyons tous Anne [McLellan], a affirmé l'ancien ministre Dennis Anderson, qui a aussi déjà été vice-président du parti au fédéral. «Nous croyons tous qu'Anne McLellan a été une représentante exceptionnelle, non seulement pour la ville d'Edmonton,

mais pour la province de l'Alberta.» Mme McLellan est un des deux députés libéraux de l'Alberta.

Le groupe conservateur qui appuie la candidate libérale comprend les anciens ministres albertains Dave King, Horst Schmid et John Oldring, qui ont servi principalement dans les années 1980. Ken Chapman, un consultant et conseiller de l'administration de Ralph Klein, fait aussi partie du groupe.

Les membres de ce groupe d'appui à Mme McLellan disent qu'ils vont aider cette dernière en tant que conseillers, recruteurs, et autres. Ils disent qu'ils vont aussi faire du porte-à-porte.

M. Anderson, qui a aussi géré la campagne au leadership de Joe Clark en Alberta et qui n'a pas appuyé la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur, affirme que quatre membres du cabinet actuel de Ralph Klein lui ont dit en privé qu'ils voudraient voir Mme McLellan retourner à Ottawa.

«Je serais bien en peine de trouver un ministre provincial qui ne vous dira pas dans une conversation privée qu'Anne McLellan a été la personne la plus efficace [...]; ils n'aiment pas penser qu'elle pourrait perdre», a dit M. Anderson.

Presse canadienne

Le Confort Suédois

La Fête des Pères 2004
Évasion Célestrale
le 31 mai au 21 juin, 2004

Jusqu'au 21 juin, achetez un matelas suédois TEMPUR et recevez une *Trousse de Voyage Célestrale* comprenant un Oreiller Transit TEMPUR et un Siège de Confort TEMPUR dans un sac de voyage brodé d'une valeur de 300 \$. Les clients qui achètent un matelas TEMPUR, un oreiller ou un produit de soutien durant la période de promotion auront la chance de gagner une évasion à un club de luxe d'une valeur de 7,500 \$. Pour tous les détails du concours, visitez un détaillant autorisé de TEMPUR.

L'essence de TEMPUR réside dans son histoire, sa renommée à l'échelle internationale et dans son excellence de ses produits. TEMPUR offre une gamme complète de produits conçue par des Suédois et visant à améliorer de façon spectaculaire la qualité de vie et le bien-être de ses utilisateurs. Les produits TEMPUR ne sont pas seulement destinés aux personnes âgées ou aux gens aisés, mais à tous les consommateurs avertis. Notre mission consiste à apporter une contribution remarquable à la vie de nos clients... dès leur réveil.

Boutique
Tout pour le Dos

Un rendez-vous avec le confort

7-8780, Boul. Saint-Laurent (coin Crémazie)
514-383-1582 1-800-268-1582
www.toutpourledos.comSOULAGEMENT SANS PAREIL DE LA PRESSION SANS ENTRETIEN
RECONNU À L'ÉCHELLE MONDIALE ABSORPTION DE L'ÉNERGIE

CONSULTATION GÉNÉRALE

PROJET DE LOI N° 56,
LOI MODIFIANT LA LOI ASSURANT L'EXERCICE
DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 21 septembre 2004 dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 27 août 2004. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent fournir 20 exemplaires supplémentaires. Vous êtes également invités à transmettre par courriel le fichier de votre mémoire. Toutefois, cela ne vous dispense pas de produire une version papier de celui-ci.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Denise Lamontagne, avocate, secrétaire de la Commission des affaires sociales, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : dlamontagne@assnat.qc.ca

20 ans. 10 000 rêves. 100 % de chez nous.

« Encore deux
piqûres et mon
rêve se réalise! »1-800-267-9474 www.revesdenfants.ca La Fondation Canadienne Rêves d'Enfants 20 ans 10 000 rêves

ÉLECTIONS 2004

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique de Rolex

630-A RUE CATHARI, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL: 866-5876



Michel David

Quiz électoral

Les campagnes électorales se prêtent mal aux débats de fond, avait dit Kim Campbell, qui s'était fait lapider pour avoir énoncé cette vérité. Les discours des chefs de parti consistent la plupart du temps en une série d'attaques partisans. Les débats télévisés donnent parfois de bons résultats sur le plan du spectacle mais sont généralement assez décevants en matière d'information.

La formule des questions à choix multiples a l'avantage d'exclure les digressions et la langue de bois qui sont trop souvent le lot des campagnes. En voici quelques-unes, adressées aux quatre chefs, qui permettront d'aller directement au fond des choses.

■ M. Martin, quel programme créé au cours des dernières années illustre le mieux la qualité de la gestion libérale?

- le programme des commandites;
- le registre des armes à feu;
- le programme de subventions aux Ressources humaines;
- c'est une très bonne question.

■ M. Duceppe, quel est le meilleur argument que vous puissiez faire valoir en faveur du Bloc?

- le programme libéral;
- le programme conservateur;
- le programme néo-démocrate;
- Jean Lapierre.

■ M. Harper, quel élément de votre plate-forme illustre le mieux le recentrage auquel a donné lieu la fusion entre l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur?

- le renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants;
- l'abolition du registre des armes à feu;
- l'augmentation des dépenses militaires;
- l'augmentation des peines d'emprisonnement.

■ M. Layton, vous avez eu des propos très durs sur les politiques de Paul Martin en matière de logement social. Diriez-vous que M. Martin est...

- un criminel?
- un meurtrier?
- un assassin?
- un monstre?

■ M. Martin, laquelle de vos déclarations des derniers mois reflète le mieux votre position sur le scandale des commandites?

- il y avait une direction politique;
- je n'ai pas dit qu'il y avait une direction politique;
- il n'y aura pas d'élections avant que la lumière n'ait été faite;
- cela va prendre beaucoup de temps avant de connaître la vérité.

■ M. Duceppe, en ce qui concerne la tenue d'un troisième référendum sur la souveraineté, diriez-vous que le scrutin du 28 juin constitue...

- la première période;
- le premier quart;
- la première mi-temps;
- Louis Plamondon est un #@&%!

■ M. Harper, qu'est-ce qui fait l'objet du consensus le plus large au sein de votre parti?

- la limitation du droit à l'avortement;
- la révision de la Loi sur les langues officielles;
- le rétablissement de la peine de mort;
- l'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe.

■ M. Duceppe, qu'est-ce qui pourrait vous inciter à soutenir un gouvernement minoritaire dirigé par Stephen Harper?

- son appui à la Loi sur la clarté;
- son appui à la partition du Québec;
- son appui à la guerre en Irak;
- son opposition au protocole de Kyoto.

■ M. Harper, à quelle personnalité de votre équipe les Québécois peuvent-ils s'identifier?

- eh bien...
- hmm...
- euh...
- j'espère que vous allez poser la même question à Layton.

■ M. Layton, à quelle personnalité de votre équipe les Québécois peuvent-ils s'identifier?

- eh bien...
- hmm...
- euh...
- j'espère que vous allez poser la même question à Harper.

Voici maintenant une série de questions sur le déroulement de la campagne à proprement parler. En raison du quasi-monopole que leurs partis exercent au Québec, elles ne s'adressent qu'à MM. Martin et Duceppe.

■ M. Martin, vos propres candidats estiment que la campagne libérale ne va nulle part. Quelle a été votre plus grande erreur?

- avoir voulu être premier ministre;
- avoir déclenché des élections;
- avoir recruté Jean Lapierre;
- ne pas avoir tassé Lapierre.

■ Quel a été le meilleur moment de votre campagne à ce jour?

- le voyage en Normandie;
- le voyage en Géorgie;
- la visite du vestiaire des Flames;
- l'arrêt chez le coiffeur.

■ Sur qui comptez-vous pour donner un nouveau souffle à votre campagne?

- Stéphane Dion;
- Sheila Copps;
- Jean Chrétien;
- Alfonso Gagliano.

■ M. Duceppe, diriez-vous que le Bloc québécois mène une campagne...

- monotone?
- ennuyante?
- soporifique?
- quelle campagne?

Y a-t-il d'autres sujets que le Bloc entend aborder d'ici la fin de la campagne?

- la pluie;
- le beau temps;
- la pluie et le beau temps;
- Jean Lapierre.

mdavid@ledevoir.com

Mariage gai et avortement

Les libéraux n'ont pas de leçon à donner aux conservateurs, dit Duceppe

ALEC CASTONGUAY

Shawinigan — Selon le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, le Parti libéral montre qu'il est «désespéré» et «paniqué pas à peu près» lorsqu'il accuse les conservateurs de retour en arrière sur les valeurs morales alors que les troupes libérales sont elles-mêmes divisées sur les questions de l'avortement et du mariage entre conjoints de même sexe. Gilles Duceppe exige d'ailleurs que Paul Martin se prononce une bonne fois pour toutes sur le mariage gai.

De passage à Trois-Rivières puis à Shawinigan pour donner un coup de main à son candidat qui tente de prendre l'ancien château fort de Jean Chrétien, Gilles Duceppe a déploré «la petite politique» à laquelle se livrent conservateurs et libéraux depuis une semaine. Les débats sur l'avortement et les droits des homosexuels ont pris le dessus depuis que les conservateurs ont semé le doute sur le droit des femmes de choisir et affirmé que s'ils étaient élus, la définition traditionnelle du mariage serait rétablie.

Le chef bloquiste trouve que les attaques du PLC contre les conservateurs sont «hypocrites» puisqu'il y a aussi beaucoup de squelettes dans le placard libéral. «Je pense que c'est de l'hypocrisie et que c'est désespéré», a-t-il dit lors d'un point de presse en après-midi. «Lorsque vous savez le nombre de personnes qui sont contre le mariage gai [chez les libéraux], eh bien, il faut être paniqué pas à peu près pour utiliser des arguments comme ça en sachant que ça va être un boomerang.»

Le 16 septembre 2003, la défunte Alliance canadienne avait soumis une motion qui visait à ancrer la définition traditionnelle du mariage. La motion avait été défaite de justesse avec 137 voix contre et 132 pour. 52 députés libéraux sur les 149 présents avaient appuyé l'Alliance tandis que le Bloc et le NPD s'étaient rangés massivement du côté des autres libéraux pour défaire la motion.

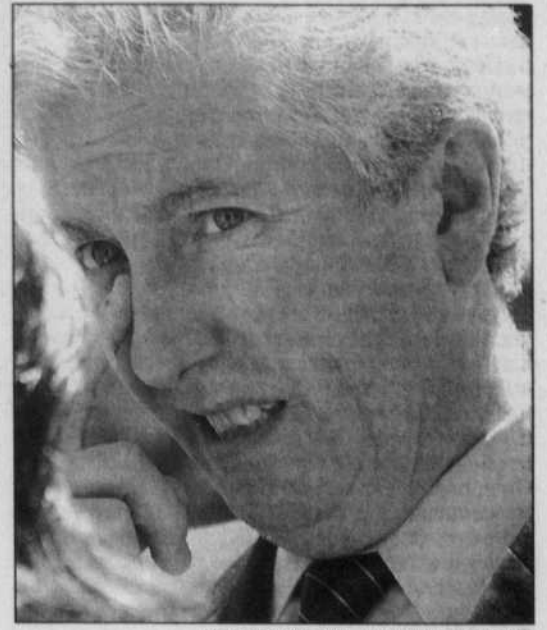
La ministre du Patrimoine et responsable de la région de Québec, Hélène Chalifour-Scherrer, a d'ailleurs répété hier qu'elle est contre le mariage gai, elle qui avait voté avec l'Alliance en septembre dernier. «Ici, dans ma circonscription [Louis-Hébert], le mariage est associé à une institution catholique, une institution religieuse, et, pour les gens, dans leurs esprits, le mariage ne doit pas se faire entre personnes du même sexe», a-t-elle dit en marge d'une conférence de presse.

Gilles Duceppe, cinglant, a dit estimer que les libéraux tirent un peu vite pour des gens qui refusent de se prononcer clairement. «Sur toutes ces questions, ils font des drames, mais ils regardent très peu ce qui se passe dans leur propre parti», a-t-il lancé. Paul Martin a aussi des députés qui remettent en question le choix en matière d'avortement. Sur le mariage gai aussi, et je n'ai pas encore entendu M. Martin répondre à la question s'il était pour ou contre. Il tente de s'en sortir comme il l'a toujours fait. Plutôt que de tenter de faire peur, qu'ils nous disent leur position. Ça, c'est faire de la politique qui s'adresse à l'intelligence des gens plutôt que de semer des épouvantails ici et là.»

Selon lui, débattre de ces questions hautement délicates est nécessaire, mais il critique la méthode. «C'est démagogique de part et d'autre, a dit Gilles Duceppe. On tente de marquer des points sur des questions fort importantes pour la société alors que, dans les rangs des libéraux et des conservateurs, les personnes sont très divisées. C'est bien beau d'en parler, mais on devrait être respectueux des gens et prendre position.»

Tant sur l'avortement que sur le droit des gays en matière de mariage, le Bloc a toujours été clair, a-t-il dit: le choix de l'avortement revient aux femmes et les homosexuels ont les mêmes droits que tous. Or il critique fortement Stephen Harper, qui veut «clarifier» la loi sur la propagande haineuse, qui interdit toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. M. Harper veut que les communautés religieuses ne soient pas brimées par cette législation, elles qui affirment que l'homosexualité est une «déviance».

«Je suis fondamentalement en désaccord avec [cette modification], a dit Gilles Duceppe. Quand on nous dit "pour des motifs religieux", bon Dieu, on vit avec [une loi comme ça] au Québec depuis longtemps et les Églises n'ont jamais eu de problème avec ça. C'est être carrément déconnecté de la réalité. C'est un mépris total envers la communauté gay et lesbienne.»



JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

Gilles Duceppe

Sénat: les politiciens jouent de prudence

ALEC CASTONGUAY

Les partis politiques ont réagi avec prudence hier aux révélations du *Devoir* sur l'état d'esprit qui règne au Sénat, refusant de s'avancer et de jouer le jeu des prédictions. Plusieurs sénateurs, tant conservateurs que libéraux, ont affirmé que jamais des lois remettant en question le libre choix sur l'avortement, le bilinguisme officiel ou la peine de mort ne seraient approuvées au Sénat et que les Canadiens pouvaient voter en paix. De plus, un gouvernement conservateur aurait la majorité libérale du Sénat dans les jambes pour les éventuels projets de loi controversés à sauver morale.

Philippe Gervais, stratège national pour les conservateurs, estime que ce braquage du Sénat «n'est que théorique» pour l'instant et que «ça n'arrivera pas», puisque Stephen Harper «n'a pas l'intention de légiférer en ce sens [sur l'avortement]». «Le PLC a réussi à faire peur au monde avec Stockwell Day et Preston Manning, mais cette fois-ci, ça se retourne contre eux», a dit M. Gervais au *Devoir*. Il dit aussi que c'est normal qu'avec un changement de gouvernement «le Sénat ne soit pas de notre bord. C'est pour ça qu'on veut changer le processus, pour que le Sénat soit élu.»

Au Parti libéral, la porte-parole Jacqueline Larocque explique que l'un des principaux mandats du Sénat, «c'est de faire observer la Charte des droits et libertés». «Il n'y a aucune raison de croire que le Sénat ne le ferait pas et ce que le PLC veut, c'est le respect de cette charte, a-t-elle dit. Les deux objectifs vont dans le même sens. Mais ça reste une question hypothétique.»

L'ex-ministre libéral Stéphane Dion, qui a repris le service actif à l'échelle nationale, n'est pas convaincu que le Sénat est un rempart bien solide contre les intentions de la droite morale, si celle-ci devait sévir éventuellement. «Si vraiment vous pensez qu'on peut se fier au seul Sénat pour bloquer tout ça, un Sénat qui n'est pas élu, ça m'apparaît très fragile comme protection», a-t-il dit.

Gilles Duceppe juge que le Sénat fait partie du «folklore» et que des non-élus n'ont pas de légitimité, peu importe les questions à trancher. «Ah! Je n'avais pas pensé à [cette hypothèse] là, a-t-il d'abord lancé, visiblement mal préparé à répondre à cette question hier matin. Je ne considère pas que c'est une institution très démocratique. C'est rien de neuf, les gens qui ne sont pas élus, ça fait partie du folklore. J'ai toujours été contre l'existence même du Sénat. Je ne peux pas croire qu'il y a des gens qui sont des parlementaires non élus. Ça n'a pas de sens.»

Le chef bloquiste lance un appel aux citoyens pour qu'ils votent selon leurs convictions, ce qui selon lui empêchera le Sénat de devoir agir. «Je ne veux pas que les Québécois votent parce qu'ils ont peur, je ne veux pas que ils votent pour le moins pire, je veux qu'ils votent pour ce qui est le meilleur pour eux, et c'est nettement la plate-forme du Bloc, a-t-il plaidé. La démocratie, c'est d'abord regarder les engagements et les programmes et non pas un résultat brumeux qui pourrait survenir le 28 juin.»

Le Devoir

Avec la collaboration de Kathleen Lévesque et Clairandree Cauchy

HAMILTON

L'affaire Copps profite aux néo-démocrates

Avant même le déclenchement des élections, on savait que les libéraux de Paul Martin auraient du fil à retordre dans la région de Hamilton après le sort réservé à Sheila Copps, la populaire enfant du coin. Cette colère s'est ajoutée à la frustration suscitée par les difficultés économiques locales et à une grogne plus générale partagée par la majorité des Ontariens. Dans la ville de l'acier, un parti profite de cette situation: le NPD.

MANON CORNELLIER

Il y a six mois, les députés libéraux Stan Keyes et Tony Valeri, partisans de longue date de Paul Martin, faisaient leur entrée au cabinet alors que Sheila Copps, la seule adversaire du nouveau chef lors de la course au leadership, en sortait. A Hamilton, on se retrouvait donc avec deux hommes forts mais on était aussi privé de celle à laquelle beaucoup s'identifiaient.

Fille d'un ancien maire très populaire, députée provinciale puis fédérale depuis 20 ans, Sheila Copps a refusé de s'effacer. Elle voulait de nouveau être candidate, mais à cause du redécoupage de la carte électorale, elle a dû affronter son collègue Tony Valeri. Ce fut une bataille sans merci, teintée d'irrégularités, dans laquelle Paul Martin a toujours refusé d'intervenir.

Aujourd'hui, Tony Valeri porte les couleurs libérales dans Hamilton East-Stoney Creek, mais il en arrache. Le traitement réservé à Sheila Copps lui coûte cher. Il n'a pas l'appui de son exécutif et bien des libéraux l'ont lâché pour le NPD. La première en lice: Geraldine Copps, la mère de Sheila. «En aucun cas je ne supporterai Tony Valeri», confie-t-

elle en entrevue. Et elle pense que bien des libéraux sont du même avis.

M. Valeri écope aussi pour la situation économique difficile, explique Henry Jacek, politologue à l'université McMaster. Plusieurs entreprises du secteur de l'acier ont fait faillite, d'autres, comme la Stelco, sont sous la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers. Dans presque tous les cas, les retraits ont perdu une partie de leur caisse de retraite ou sont menacés de la perdre. D'autres usines ont fermé, l'économie locale s'en ressent et beaucoup ont le sentiment que les libéraux n'ont rien fait pour aider les travailleurs et les retraités. On fait en particulier contre M. Valeri la perte vers Toronto du quartier général pour l'est du pays de la compagnie aérienne Westjet, un départ survenu tout juste après sa nomination au poste de ministre des Transports.

Pas une seconde à perdre

Tony Valeri est vraiment en danger, mais il n'est pas le seul. À la surprise de plusieurs, son populaire collègue Stan Keyes fait face à une lutte qu'on dit, sur place, encore plus difficile. Au point où il n'a pas une seconde à perdre pour accorder des entrevues. Les nouvelles frontières du comté lui ont joué un bien vilain tour. Les quartiers nantis de la ville, qui lui étaient plus favorables, ont glissé dans le comté voisin alors que les secteurs ouvriers de l'est, traditionnellement néo-démocrates, font maintenant partie de Hamilton Centre.

Pour épicer le tout, le NPD oppose à Stan Keyes le très populaire député provincial sortant David Christopherson, un homme qui jouit d'une base personnelle plus large que celle de son parti. Il a aussi été conseiller municipal aux côtés de Geraldine Copps, qui lui a donné son appui. Et lorsqu'il s'est présenté au poste de maire l'automne dernier, il a reçu un fort taux de votes dans le comté.

L'effet Copps joue moins dans cette partie de Ha-

milton, David Christopherson le dit lui-même. Il en a quand même un peu profité puisqu'une partie de ses bénévoles sont des transfuges de l'équipe Copps. C'est le cas, par exemple, d'Abaka Charif. «Je ne pouvais pas travailler pour les libéraux après ce qu'ils ont fait à Mme Copps», confie-t-il.

Dans Hamilton-Mountain, la libérale Beth Phinney subit aussi les contrecoups de la situation économique, beaucoup de retraités du secteur de l'acier vivant dans son comté. On parle toutefois d'une lutte à trois dans ce comté. La popularité personnelle du candidat conservateur, l'ancien conseiller municipal Tom Jackson, expliquerait qu'il soit dans la course, dit M. Jacek.

Le NPD a eu un premier indice de sa force lors d'une élection partielle provinciale tenue en juin, avant même l'impopulaire budget du gouvernement McGuinity. La candidate néo-démocrate Andrea Horwath a délogé les libéraux avec 64 % des voix. Les tiers de son comté recoupe celui de M. Keyes et les deux tiers restants, celui de M. Valeri.

Au-delà des inquiétudes économiques et de la déception suscitée par l'affaire Copps, les motifs de mécontentement à Hamilton sont semblables à ceux qu'on entend ailleurs en Ontario: usure du pouvoir, promesses rompues, manque d'intégrité, vif désir de changement. M. Christopherson le constate quand il rencontre les électeurs. «Les gens ne portent pas un jugement sur Stan Keyes mais sur les libéraux dans leur ensemble. Ils ne veulent pas les revoir à Ottawa. Ils sont fâchés et ne leur font plus confiance», dit-il, confirmant ce que les libéraux eux-mêmes racontent.

«Et à Hamilton, quand les travailleurs sont mécontents des libéraux, ils se tournent vers le NPD», résume M. Jacek. Cela est vrai au niveau provincial, mais au fédéral, ce serait une percée car Hamilton n'a envoyé qu'un seul député néo-démocrate à Ottawa, Ian Deans, qui a siégé de 1980 à 1988.

Le Devoir

EN BREF

Les verts seront présents partout

Whitehorse — Pour la première fois de son histoire, le Parti vert présente des candidats dans toutes les circonscriptions du pays. Un réparateur de bicyclettes du Yukon est devenu mardi soir le dernier des 308 candidats du parti en vue des élections du 28 juin. Philippe LeBlond, 37 ans, a déclaré qu'il avait accepté d'être candidat parce qu'il voulait voter pour le parti. Mais il n'est pas question pour lui de lâcher son métier de réparateur de bicyclettes pendant la campagne électorale. «Je ne peux

pas laisser mon entreprise perdre du terrain», a-t-il expliqué. Le siège qu'il convoitait était représenté par un député libéral dans le dernier gouvernement. Faisant campagne au Nouveau-Brunswick, le chef du Parti vert, Jim Harris, a promis de maintenir les programmes de santé en zone rurale. «Nous estimons que les gens ont leur mot à dire sur les décisions en matière de santé locale», a-t-il dit. M. Harris a ajouté que son parti croyait à la responsabilité fiscale, à l'avancement social et au développement durable en matière d'environnement. Selon les plus récents sondages, le Parti vert obtient l'appui d'environ 6 % des électeurs. — PC



Marc BOSQUART

PORTES OUVERTES
Carnet d'apprentissage
1^{re} secondaire — 1^{er} cycle

Histoire et éducation
à la citoyenneté

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Les glaces antarctiques ouvrent leurs archives

Paris — Il y a 420 000 ans, la Terre a connu une période de climat comparable au nôtre, ont découvert les scientifiques au terme d'une analyse de glaces antarctiques sur les 740 000 dernières années, annonce aujourd'hui la revue *Nature*.

Œuvre de chercheurs et d'ingénieurs de dix pays européens réunis dans le cadre du projet de carottage dans les glaces de l'Antarctique EPICA (European Project for Ice Coring in Antarctica), lancé en 1995, cet exploit scientifique et technologique a été réalisé à partir d'échantillons de glace collectés en huit ans par carottage à la base franco-italienne Concordia, située au Dôme C, à plus d'un millier de kilomètres à l'intérieur du continent.

Trois résultats fondamentaux ont été obtenus par l'analyse de la teneur des glaces «fossiles» en deutérium (isotope naturel de l'hydrogène qui, aux températures ordinaires, est un gaz) de la glace, expliquent les auteurs de cette vaste étude, signée d'une cinquantaine de noms, dont ceux de nombreux scientifiques français du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Le premier, c'est que les climatologues savent désormais que depuis 740 000 ans, la Terre a subi huit cycles, marqués par des alternances de périodes glaciaires et de périodes plus chaudes, dites interglaciaires, avec, deuxième grand enseignement, un changement brutal du rythme des cycles il y a 420 000 ans.

«A cette époque», a commenté devant la presse Valérie Masson-Delmotte, du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement à Gif-sur-Yvette, près de Paris, et l'un des auteurs de l'article, «la planète a connu une période chaude particulièrement longue, de 28 000 ans environ et qui, surtout, peut être considérée comme analogue à celle que nous connaissons actuellement.»

Mais contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, à cette période lointaine, où la Terre était habitée par des *Homo erectus* formant une population très clairsemée à travers le vieux monde, l'influence de l'homme sur le climat était nulle.

«L'analogie entre les deux climats s'explique notamment par les conditions astronomiques parce que l'orbite et l'axe de la Terre, qui influencent l'ensoleillement, sont identiques», a précisé Valérie Masson-Delmotte. «Cela suggère que la prochaine entrée en glaciation n'aura pas lieu avant plusieurs millénaires.»

Troisième résultat, lié, lui, à l'actualité «chaude», soit l'analyse des bulles d'air emprisonnées dans les glaces antarctiques, confirme que «les teneurs actuelles en gaz à effet de serre [dioxyde de carbone et méthane] atteignent le plus haut niveau jamais vu», a relevé Jérôme Chapelaz (Laboratoire de glaciologie et de l'environnement de Saint-Martin-d'Hères).

L'influence des activités humaines sur le climat ne fait donc plus aucun doute, mais ses conséquences constituent toujours une grande inconnue. Les résultats obtenus au Dôme C, résument les auteurs de ce travail, offrent les outils pour déterminer les amplifications probables du réchauffement climatique par le cycle naturel de ces gaz.

Agence France-Presse

Les mesures de contention soulèvent encore plusieurs plaintes

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les politiques et les procédures adoptées au Québec dans l'application de mesures de contention, d'isolement et de mise sous garde ne suffisent pas à garantir les changements de pratique, déplore la protectrice des usagers en matière de santé et de services sociaux, Lise Denis, qui déposait hier le rapport annuel de ses activités.

Principales insatisfactions portées à l'attention de la protectrice des usagers, les abus dans l'application de ces mesures sont plus fréquents dans les urgences et les unités de psychiatrie en milieu hospitalier, bien qu'ils soient aussi bien installés dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Pour y remédier, Mme Denis suggère des changements qui se feront «davantage par la formation et l'encadrement du personnel, ainsi que par un suivi systématique de l'application de ces mesures», écrit-elle.

Encore une fois cette année, la protectrice des usagers a aussi mis en lumière la difficulté pour certains Québécois d'avoir accès à des services, notamment ceux donnés à domicile par les CLSC. «Les CLSC ne vont pas jouer avec beaucoup plus d'efficacité les mécanismes qu'ils ont mis en place afin d'assurer l'information des usagers, l'évaluation de leurs besoins, la coordination des services, la continuité et la qualité des interventions ainsi que la compétence de ceux qui en sont responsables», a précisé hier Lise Denis.

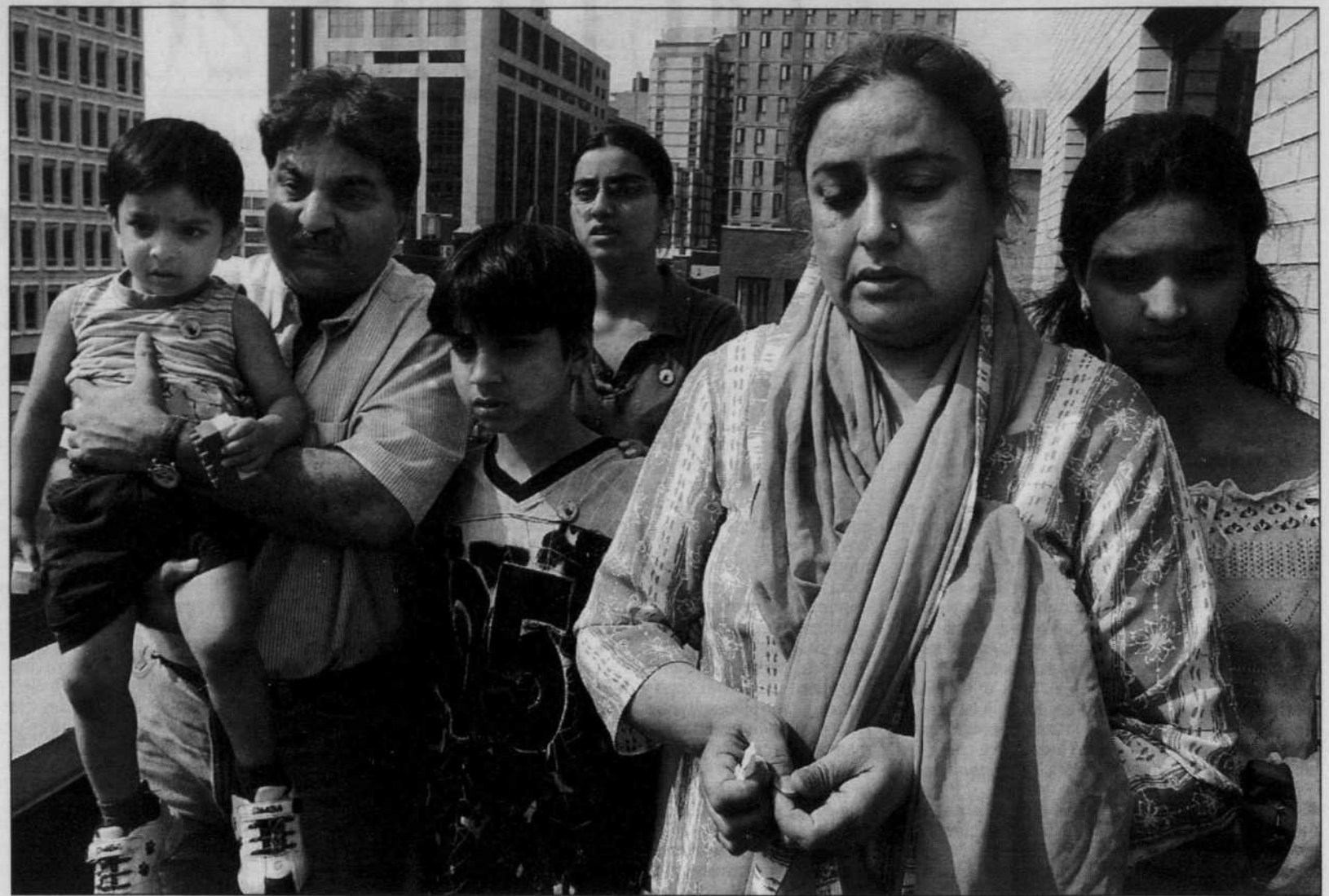
L'analyse des plaintes et des interventions a également démontré qu'une attention particulière devait être portée aux clientèles plus vulnérables dont les besoins vont croissant. La moitié des signalements reçus concernaient des personnes âgées en perte d'autonomie, hébergées dans des établissements publics ou privés. Le reste se compose majoritairement de personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de défaillance intellectuelle.

Mme Denis a par ailleurs invité les établissements de santé et de services sociaux à considérer les familles, les proches et les comités des usagers comme de véritables partenaires, notamment lors de l'élaboration du plan de services.

Le Protecteur des usagers est une instance gouvernementale qui examine en dernier recours les plaintes des citoyens afin de trouver une solution à leurs insatisfactions quant aux services reçus ou qu'ils auraient dû recevoir. En 2003-04, 7760 demandes de services ont été faites, une augmentation de 35 % comparativement à l'exercice précédent.

Pendant cette période, 560 plaintes ont été traitées, soit 17 % de plus que l'année précédente. La plupart concernaient les centres hospitaliers, les CLSC, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi que les centres jeunesse.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Naem Khan, qui tient son fils de deux ans né au Canada, Shan, 13 ans, Sadaf, 17 ans, Shamim Akhtar et Sadia, 15 ans, ne veulent absolument pas retourner au Pakistan, où ils affirment qu'ils seront des cibles privilégiées pour les extrémistes anti-chiites qui commettent des attentats. Mais Immigration Canada a statué qu'il n'y avait pas de danger, et on leur demande de quitter le territoire le 29 juin.

Immigration

Retour à une vie angoissante

Une famille chiite pakistanaise devra quitter Montréal pour se retrouver en terrain hostile, à Karachi

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Deux ans et demi après son arrivée au Canada, une famille de Pakistanais chiites comptant quatre jeunes âgés de deux à dix-sept ans sera expulsée au cours des prochaines semaines, à moins d'une volte-face de dernière minute des autorités. Les immigrés craignent pourtant d'être la cible des attaques antichrites qui ont repris de la vigueur le mois dernier au Pakistan. Une situation qui laisse perplexes leur avocat et les membres du Comité d'action des réfugiés pakistanais contre le profilage racial, qui se demandent à quoi sert le recours d'évaluation des risques avant renvoi si Immigration Canada refuse toutes les demandes.

Shamim Akhtar et Naem Khan sont musulmans chiites pratiquants, originaires de Karachi. Cette minorité a été la cible récente d'attaques meurtrières qui ont fait plus de 30 morts durant le dernier mois et quelque 200 depuis 2001, selon l'Agence France-Presse. Disant avoir été victime de menaces des extrémistes antichrites avant son départ du Pakistan, la famille Khan-Akhtar estime courir un grand risque en remettant les pieds au pays. Elle demande donc un sursis, non seulement pour elle mais pour tous les Pakistanais en instance d'expulsion. «Jusqu'à ce que le pays soit sécurisé pour tous», ajoute Ali Hasanie, du Comité d'action.

C'est cette crainte de violence que leur avocat, David Chalk, a fait valoir sans succès devant les différentes instances d'Immigration Canada pour empêcher l'ex-

pulsion. La famille a récemment reçu un ordre d'expulsion pour le 29 juin, vers les États-Unis, où ils ont transité avant d'arriver au pays. Avant de demander à la cour fédérale un sursis de renvoi, David Chalk place un mince espoir dans deux dernières démarches possibles: les motifs humanitaires et le sursis administratif. Cette dernière procédure peut être demandée si des faits nouveaux sont connus entre le jugement de l'évaluation des risques avant renvoi — qui est normalement le recours ultime — et le renvoi comme tel. David Chalk croit que la recrudescence des violences contre les chiites au Pakistan devrait être considérée comme une nouvelle donnée. «On a mal évalué les risques du retour», disait-il hier, au cours d'une rencontre organisée par le Comité d'action des réfugiés, pour alerter la presse.

«Mais les chances qu'ils puissent rester sont très minces», dit David Chalk. Les délais pour motifs humanitaires sont longs, on rend souvent la décision après le départ des gens. Et c'est rare qu'on accepte un sursis administratif. L'avocat estime qu'il y a un gros problème avec l'évaluation des risques avant renvoi. «On a un taux de refus de 98,7 % à Montréal et de 97 % au Canada. Je ne pense pas que ce soit normal. On a l'impression d'un processus déshumanisé, où les agents auraient reçu l'ordre de ne rien accepter, peu importe le dossier présenté.»

Le porte-parole de Citoyenneté et Immigration Canada à Montréal, Robert Gervais, rappelle quant à lui que la procédure est un dernier recours. «On ne refuse pas pour refuser. Mais quand on évalue les risques, on doit avoir la preuve qu'une menace concrète et spé-

cifique pèse sur la personne, non sur un groupe ou une région. Sinon, il n'y a pas de raisons d'annuler l'expulsion. Des attaques, il y en a même aux États-Unis.» M. Gervais précise qu'Immigration Canada renvoie les gens dans un pays, pas dans une région précise. «Rien ne les empêche d'aller dans une autre ville que celle d'où ils viennent», dit-il sans se référer directement au cas des Khan.

Mais concrètement, la situation se vit difficilement pour la famille, que les intervenants ont présentée comme parfaitement intégrée à la vie québécoise. «Je ne veux pas retourner au Pakistan», a expliqué hier avec émotion l'aînée de la famille, Sadaf Khan, 17 ans, en français et en anglais. «J'ai plein d'amis ici, je peux aller à l'école librement, parler librement. Alors que chez nous, nous serons comme en détention.»

«Je pensais qu'on était dorénavant libres, a aussi dit son père. Maintenant, quand je vais prier, ma famille sait que je vais revenir. Quand mes enfants vont à l'école, je sais qu'ils vont revenir. Mais ce ne sera plus le cas, il y a ce danger partout au Pakistan.» Shan Khan, 13 ans, ne comprend pas pour sa part pourquoi il faudrait partir: «Mon prof m'aime, mes amis m'aiment. On dirait qu'il y a juste l'Immigration qui ne nous aime pas.»

À l'échelle canadienne, 1608 demandes de réfugiés pakistanais ont été acceptées en 2003, contre 1751 rejetées. Un taux d'acceptation de 41 %, le plus faible depuis 1997.

Le Devoir

Se faire soigner comporte sa part de risques

Une personne sur quatre se plaint d'avoir subi des effets indésirables lors de son hospitalisation

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le quart des adultes canadiens ont rapporté cette année qu'eux-mêmes ou un membre de leur famille ont été victimes d'effets indésirables liés à une erreur médicale ou à une hospitalisation, révèle la dernière étude de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Rendu public hier, le document, qui a le mérite de mettre des chiffres sur une situation connue mais mal documentée, montre que la sécurité des patients est loin d'être acquise au pays.

La proportion, qui équivaut à 5,2 millions de Canadiens, n'a rien d'anodin, d'autant plus que près de la moitié de ces patients ont rapporté des effets qui ont eu des conséquences graves pour leur santé, explique Geneviève Martin, coordonnatrice à l'ICIS.

Des effets indésirables qui ont aussi un coût, tant sur le plan humain qu'en ce qui concerne le système de santé. «Ces patients restent en moyenne six jours de plus à l'hôpital, pour un total de plus d'un million de jours d'hospitalisation supplémentaires par année», précise Mme Martin, qui est cependant incapable d'en chiffrer les coûts, plusieurs de ces événements se produisant à l'extérieur du système hospitalier.

Plus concrètement, le simple fait d'être hospitalisé pour des soins de courte durée non spécialisés a occasionné, en 2000-01, des effets indésirables chez 7,5 % des patients admis. Si la plupart de ces patients s'étaient remis six mois plus tard, entre 9250 et 23 750 en sont morts, soit environ 21 %. Selon des réviseurs spécialisés, 37 % de tous ces cas auraient pourtant pu être évités.

Si certains événements sont très rares, comme la probabilité qu'une transfusion soit infectée par le VIH — estimée à un cas par dix millions d'unités de sang —, d'autres sont beaucoup plus communs. Ainsi, un adulte sur neuf s'est vu prescrire ou donner le mauvais médicament ou une dose incorrecte au cours des deux dernières années. Un adulte sur neuf a aussi contracté une infection nosocomiale (associée aux soins de santé) alors que ce taux était de un pour onze chez les enfants.

Pour le président de l'Institut canadien sur la sécurité des patients, John Wade, des changements devront être apportés à notre système de santé à la lumière de ces nouvelles données. «Nous savions que le problème existait, mais on ne pouvait le chiffrer», a dit le D^r Wade, qui croit qu'il s'agit là d'un point de départ à une meilleure gestion des risques.

Selon lui, il faudra cependant que le milieu de la santé se départe de la culture du blâme qui le mine pour miser sur une culture d'échange et de dialogue. «Les poursuites n'arrangeront rien, croit le D^r Wade. Je ne dis pas qu'on ne doit pas pouvoir poursuivre en cas de négligence ou de criminalité. Ce que je dis, c'est qu'il faut d'abord pouvoir discuter librement pour faire avancer les choses, ce qui nécessite une culture du dialogue.»

Selon l'Association canadienne de protection médicale, le nombre de réclamations au Canada contre les médecins pour faute professionnelle s'est stabilisé au cours des dernières années, s'échelonnant de 1,7 à 2,5 réclamations par 100 médecins par année.

Les experts soutiennent en outre que la sous-déclaration rend difficile la réduction de l'incidence des événements indésirables. Ainsi, plus de 70 % des professionnels de la santé canadiens interrogés en 2003 ont dit que la sous-déclaration des réactions indésirables aux médicaments était un problème très ou assez sérieux.

Pour contrer cet effet, le président du conseil d'administration de l'ICIS, Graham W. S. Scott, a proposé hier certains nombre de recommandations. «Une nouvelle technologie, des innovations et un système de déclaration élargi sur les effets indésirables nous aideront à garantir aux Canadiens qu'ils peuvent toujours compter sur le système de santé.»

Au Québec, un certain nombre d'initiatives sont déjà en place. L'ICIS cite notamment en exemple une étude de chercheurs québécois qui a montré que le taux d'erreur de médication chute de 18 % avec un système informatisé d'aide à la décision.

Le Devoir

Taxer la marijuana

Vancouver — Le gouvernement fédéral devrait décriminaliser la marijuana et profiter de la taxe de vente, selon un rapport publié hier par l'Institut Fraser.

Des estimations conservatrices évaluent à deux milliards des revenus annuels que le gouvernement pourrait tirer d'une taxe sur la vente de marijuana, soutient Steve Easton, un professeur d'économie à l'université Simon Fraser et membre de l'Institut Fraser.

La question n'est pas de savoir si les Canadiens approuvent ou non l'usage de la marijuana, selon lui.

«Je pense que c'est comme la prohibition aux États-Unis à l'époque, nous avons tenté de supprimer l'usage de la marijuana. Nous n'avons pas réussi à le faire et tout ce que nous faisons, c'est créer une industrie qui donne au crime organisé l'occasion d'avoir certains revenus.»

La légalisation permettrait de couper l'herbe sous le pied du crime organisé, selon M. Easton, et ceux qui ont développé une dépendance pourraient obtenir des traitements au lieu d'aller en prison.

L'étude estime le nombre de plantations de marijuana à 17 500 en Colombie-Britannique, où seulement 13 % des contrevenants sont accusés en bout de piste. Le rapport soutient aussi que 55 % de ceux qui sont reconnus coupables ne sont pas emprisonnés.

M. Easton affirme qu'environ 23 % des Canadiens ont admis avoir fait usage de marijuana.

Paul Shrive, le président de l'Association des chefs de police de la province, rejette l'idée de taxer les ventes de marijuana.

Selon lui, un gouvernement «qui fait de l'argent sur le dos de personnes dépendantes» soulève des questions éthiques. Il admet toutefois que des taxes de vente sont déjà appliquées sur l'alcool.

La semaine dernière, le premier ministre Paul Martin a dit que son parti est déterminé à aller de l'avant avec son projet de décriminaliser la marijuana, s'il est reporté au pouvoir.

Le gouvernement devrait alors présenter à nouveau son projet de loi — pour remplacer les peines criminelles par des amendes dans les cas de possession de 15 grammes ou moins de marijuana.

La législation est morte au feuillet le mois dernier lorsque le Parlement a été dissous en vue des élections du 28 juin.

LES ACTUALITÉS

Des leaders des communautés culturelles contre les défusions

ANTOINE ROBITAILLE

Une soixantaine de leaders de quelque 40 communautés culturelles se sont dits opposés aux défusions hier, lors d'une conférence de presse conjointe avec le maire Gerald Tremblay, visiblement ravi. Étaient présents des représentants italiens, grecs, africains, antillais, philippins, sud-asiatiques, etc., réunis par M. Marcel Tremblay, frère du maire et responsable du dossier des communautés culturelles.

On ne sera pas surpris de l'appui d'une de ces personnalités, Keeton Clarke, président de la Commission des communautés culturelles de l'UCIM (le parti de Gerald Tremblay). M. Clarke, aussi président du Conseil des associations antillaises de Montréal, a invité tous les membres des communautés culturelles «qui vivent et travaillent à Montréal à s'informer, à poser des questions et à dire non au démantèlement de Montréal».

Cet appui a semblé donner une autre dose d'énergie au maire Gerald Tremblay, déjà revigoré par sa «victoire» au débat de dimanche à CFCF contre le défusionniste Peter Trent. «Il reste 11 jours», a-t-il insisté pour ensuite enchaîner avec un cri du cœur: «Même si vous ne votez pas aux référendums [...], dites-le haut et fort. Prenez le téléphone, parlez à vos amis. Parlez à vos familles. Parlez aux gens de vos différentes communautés. Et dites-leur: "Écoutez, là, ça fait assez longtemps qu'on attend, ça fait assez longtemps qu'on veut faire partie de cette communauté à part entière. Ça fait assez longtemps qu'on veut bâtir une grande ville." Pour moi, c'est une question de cœur. C'est une question de générosité, il s'agit de bâtir la solidarité.»

Des PME défusionnistes à Montréal?

Par ailleurs, les PME de Montréal seraient favorables aux défusions municipales à 57,5 % alors que dans l'ensemble du Québec, 65 % des dirigeants de PME sondés s'opposeraient au démantement

des grandes villes. C'est du moins l'interprétation que le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Richard Fahey, a présentée hier à partir d'un sondage effectué en ligne auprès des 12 000 membres de l'organisme. Mais selon des observateurs, les lacunes méthodologiques de cette enquête seraient telles que le sondage n'aurait pas beaucoup de valeur. En effet, sur les 12 000 personnes sollicitées, seulement 1027 ont retourné le questionnaire complété à la FCEI, qui a mené le sondage. Ceci donne donc un taux de réponse de 8,3 %. Selon André Blais, politologue à l'Université de Montréal et expert en sondages, ce taux de réponse est «très problématique» et ne devrait autoriser que des conclusions très prudentes.

Aussi, c'est avec scepticisme que Benoit Labonté, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), a accueilli les chiffres et le rapport de la FCEI. Il affirme que la CCMM effectue aussi régulièrement ce type de mesure auprès de ses membres. «On le fait pour prendre le pouls. Mais on ne les publie pas et on ne prétend pas que cela a une valeur scientifique.» M. Labonté, aussi président de Coalition Montréal, un collectif de 200 personnalités opposées à la défusion, souligne plusieurs limites de l'enquête de la FCEI: d'abord, environ 200 PME montréalaises ont répondu à l'enquête «alors qu'on compte quelque 7000 entreprises à Montréal», fait-il remarquer. Aussi, on ne peut pas déterminer la localisation de ces 200 entreprises. La FCEI prétend toutefois que sa technique de sondage, qui n'est pas fondée sur un échantillon aléatoire (répondants tirés au sort), est valable. Par le passé, ses «résultats ont souvent concordé avec des enquêtes scientifiques sur le même sujet», ont expliqué le responsable des sondages à la FCEI et la directrice des communications, Marie Vaillant.

Le Devoir

Incendie de la maison de James Gabriel: un premier suspect est accusé

MARTIN OUELLET

Québec — Près de six mois après le crime, un individu a finalement été accusé hier d'avoir allumé l'incendie de la maison du grand chef James Gabriel, survenu le 12 janvier 2004 à Kanesatake.

Le suspect, Joseph Daye, âgé de 39 ans et résidant de Kanesatake, s'est rendu dans la matinée aux enquêteurs des peacekeepers mohawks de Kahnawake et de la Sûreté du Québec.

L'homme s'est présenté au bureau de la Sûreté du Québec de la MRC des Deux-Montagnes après qu'un mandat d'arrestation eut été émis contre lui.

Il a été accusé d'avoir causé des dommages par le feu ou par une explosion à la propriété de M. Gabriel, qui a été réduite en cendres. Dans un communiqué, la SQ souligne que le prévenu a été libéré sous conditions et devra comparaître à une date ultérieure.

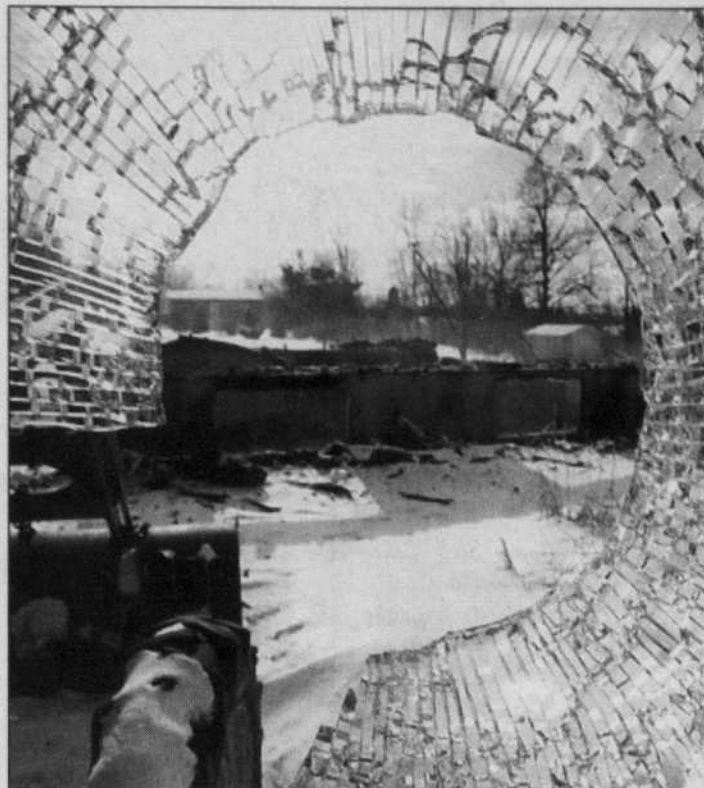
Cette arrestation ne met toutefois pas fin à l'enquête, qui se poursuit sous la houlette des peacekeepers mohawks de Kahnawake, en collaboration avec la Sûreté du Québec et la Kanesatake Mohawk Police.

À l'Assemblée nationale, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, s'est empressé de faire part de ce dernier développement.

«Un mandat a été donné vendredi dernier», a dit le ministre Chagnon, profitant d'une question que lui adressait le porte-parole de l'opposition péquiste en matière de sécurité publique, Stéphane Bédard.

La maison du grand chef Gabriel avait été incendiée le 12 janvier dernier, au plus fort des tensions opposant les deux clans dirigeant le conseil de bande.

La crise avait éclaté à la suite de la décision de M. Gabriel de limoger le chef de police Terry Cross et sa tentative, avortée, de faire intervenir des peacekeepers de l'extérieur de Kanesatake pour rétablir l'ordre dans la communauté. Depuis l'incendie de sa maison,



La maison de James Gabriel a été incendiée en janvier. Six mois plus tard, les premières accusations viennent d'être déposées.

le grand chef demeure en «exil» dans un hôtel de Laval.

Craignant pour sa sécurité et suivant en cela l'avis de la Sûreté du Québec, qui tente de maintenir l'ordre dans cette poudrière autochtone, le grand chef a décidé mardi de retarder son retour dans la communauté.

Pour l'opposition péquiste, l'inaction et l'incurie du gouvernement Charest depuis le début de la crise «contribuent au renforcement du pouvoir illégitime à Kanesatake».

Selon le député Bédard, l'incapacité du grand chef de retourner sur le territoire illustre parfaitement l'influence énorme qu'exerce «le pouvoir illégitime» à Kanesatake.

«Est-ce que le ministre s'indigne ou trouve acceptable qu'un individu, que

ce soit un citoyen, mais encore plus un chef, ne puisse réintégrer son territoire, le territoire dont il est l'autorité légitime? Est-ce qu'il peut au moins s'indigner face à cette situation?», a-t-il demandé. Ne rien dire «face à ce nouvel affront à la démocratie» relèverait de l'inconscience ou de l'irresponsabilité, a-t-il martelé.

Mais le ministre de la Sécurité publique a choisi la prudence, cherchant avant tout à ne pas jeter d'huile sur le feu par des déclarations intempestives.

«M. Gabriel a pris la décision de suspendre sa décision de retourner à Kanesatake en toute connaissance de cause», a répliqué, laconique, M. Chagnon.

Presse canadienne

La grève générale de 24 heures devient hypothétique

JOCELYNE RICHER

Québec — La menace syndicale de paralyser le Québec par une grève générale d'un jour paraît plus ténue que jamais.

Après le désistement de la FTQ, la semaine dernière, la CSN, amère de voir le mouvement syndical ainsi divisé, se voit forcée de revoir sa stratégie et de songer à renoncer à son projet.

Centrée sur le gouvernement Charest depuis un an, la colère de la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, semble plutôt se tourner vers sa grande rivale, la FTQ, qui lui a fait faux bond.

«À ce moment-ci, les conditions ne sont pas toutes réunies [pour la grève de 24 heures]. Il manque manifestement un gros joueur, qui est la FTQ», a-t-elle dit hier.

La stratégie de la centrale sera donc revue en septembre mais, déjà, les propos de Mme Carbonneau réduisent l'ambitieux projet à une simple hypothèse.

«On s'est engagé, comme exécutif, à refaire le point. On ne peut pas laisser suspendu éternellement des votes [de grève] de cet ordre-là. Alors, il faudra se poser des questions. Est-ce qu'on exerce [le mandat de grève]? Est-ce qu'on ne l'exerce pas? Est-ce qu'on retourne en consultation? Bref, toutes les options sont ouvertes», a-t-elle dit lors d'un point de presse hier à l'ouverture du conseil confédéral de la centrale, qui se tient à Québec jusqu'à aujourd'hui.

Dans les mois qui viennent, «l'heure de savoir vraiment qui est avec qui, derrière qui et derrière quoi aura définitivement sonné. Aucun d'entre nous ne peut prétendre à lui seul être le mouvement social, aucun ne peut non plus à lui seul caresser le rêve de l'immobiliser sur le quai de la gare», a déclaré Mme Carbonneau dans son allocution d'ouverture, s'attirant aussitôt une salve d'applaudissements des centaines de militants présents.

Elle reproche à la FTQ — un joueur non négligeable avec son demi-million de membres — de vouloir faire cavalier seul. «Nous avons l'obligation de rechercher les consensus nécessaires pour favoriser l'émergence d'une position unitaire du monde syndical et communautaire à l'heure où, depuis l'automne dernier, les fondements mêmes d'un Québec démocrate, de droits et de justice sociale ont été lourdement fragilisés», a-t-elle dit.

Mais le président de la FTQ, Henri Massé, ne l'entend pas de cette oreille. La semaine dernière, il disait que sa centrale considérait la grève comme un moyen ultime et renonçait à faire partie de l'intersyndicale en faveur de la grève de 24 heures.

Dans les mois qui ont suivi l'élection du gouvernement Charest, une foule de lois et de politiques, notamment le regroupement des accréditations syndicales dans le secteur de la santé, les fusions des établissements de santé et les modifications apportées au Code du travail en faveur de la sous-traitance, a mis le feu aux poudres et encouragé la mobilisation syndicale.

D'abord planifiée au printemps, la journée de grève générale avait été reportée à l'automne, histoire de s'assurer de l'appui de la base. Jusqu'à maintenant, la CSN a réussi à avoir l'adhésion de 187 000 des 280 000 membres de différentes régions du Québec à son projet de grève d'un jour.

Presse canadienne

Un pas de plus vers la Cité universitaire

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le projet de Cité universitaire à Montréal se précise. Le gouvernement du Québec a annoncé hier qu'il allait participer à l'étude de faisabilité du projet, dernière étape avant la décision finale. C'est le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, qui a confirmé que Québec investira le tiers de la somme nécessaire pour réaliser l'étude, soit quelque 350 000 \$. La Ville de Montréal et les sept établissements universitaires de Montréal s'occuperont comme prévu d'un autre tiers, livré sous forme de ressources et services. Reste maintenant à convaincre Ottawa d'embarquer, chose que le président du comité technique du projet, Guy Berthiaume, vice-recteur à l'Université de Montréal, attend avec impatience. «Si on veut arriver avec les 3000 places autour de 2009, il faudra commencer bientôt. Mais on est sur la bonne voie.» Les universités et la Ville fondent beaucoup d'espoirs sur la Cité, qui devrait permettre, selon Francine Senécal, vice-présidente du comité exécutif de la Ville, de donner une plus-value à Montréal. «Si on veut attirer des étudiants étrangers, il faut pouvoir les loger. La Cité va permettre ça, en plus de libérer un peu le marché locatif.»

Le plan adopté jusqu'ici prévoit une Cité répartie sur trois sites de résidences distincts dans la métropole. L'un près de la future Grande Bibliothèque du Québec, l'autre au nord du mont Royal et un dernier dans le sud-ouest du centre-ville. L'étude de faisabilité permettra notamment de déterminer la qualité des sols des emplacements choisis. Le financement total du projet pourrait osciller entre 250 et 300 millions de dollars. Les résidences, dont le prix moyen serait fixé entre 400 et 500 \$ par mois par unité, permettraient d'autofinancer le projet.

EN BREF

Demandes d'explication

En raison de la divulgation de deux rapports de la vérificatrice générale au quotidien *La Presse* avant que ceux-ci ne soient déposés à l'Assemblée nationale, le président de l'Assemblée, Michel Bissonnet, a demandé, au nom des députés, dans une lettre à la vérificatrice, Doris Paradis, quelles étaient les mesures de sécurité qui avaient été prises pour assurer la confidentialité de ces rapports et quelles étaient les mesures qui seront prises à l'avenir. — *Le Devoir*

La CAI établit de nouvelles règles pour faire de la vidéosurveillance

NORMAN DELISLE

Québec — La Commission d'accès à l'information (CAI) crée une vingtaine de règles qui s'appliqueront aux villes qui veulent faire de la vidéosurveillance.

Les villes devront notamment justifier au préalable l'utilisation de telles caméras dans les lieux publics et avoir essayé auparavant d'autres moyens de surveillance.

«Une utilisation injustifiée de la vidéocaméra dans les lieux publics peut entraîner une atteinte aux droits et libertés de la personne», a soutenu la présidente de la CAI, Diane Boissinot.

Les nouvelles règles stipulent que l'organisme public qui installera une vidéocaméra de surveillance devra préparer un rapport concernant les risques de l'installation. Ce rapport devra notamment définir le problème à régler, les événements qui se sont déjà produits et les enjeux de la sécurité.

Des solutions de rechange moins préjudiciables à la vie privée, comme la présence d'agents de sécurité, des patrouilles ou un meilleur éclairage de l'endroit, devront au préalable avoir été essayées et s'être révélées inefficaces.

La vidéosurveillance ne devra jamais servir à d'autres fins que la sécurité, comme catégoriser des personnes, établir des distinctions de nature raciale, religieuse ou syndicale, ou encore étudier le comportement humain pour mieux le contrôler.

La vidéosurveillance ne doit être utilisée que lors d'événements critiques et pour des périodes limitées, et seuls les enregistrements nécessaires doivent être effectués.

Par ailleurs, le public visé par la surveillance devra en avoir été informé par un avis placé à un endroit visible.

Les bobines enregistrées ne devront pas être transmises à des

tiers, ni servir à constituer des banques de données.

Enfin, la nécessité de ce moyen de surveillance devra être revue et réévaluée annuellement dans chaque cas.

À quatre reprises depuis quelque temps, la Commission d'accès à l'information a dû se mêler de l'utilisation de vidéocaméras. Le cas le plus récent est celui de la police de Montréal, qui avait le projet d'installer des caméras près d'une station de métro du centre-ville qui est un lieu connu de vente de drogue.

Les règles édictées par la CAI en matière de vidéosurveillance ne s'appliquent pour le moment qu'aux organismes publics et pour des lieux publics, a expliqué Mme Boissinot. Ces règles pourraient être élargies au secteur privé si le besoin s'en faisait sentir ou si des plaintes provenant de citoyens le justifiaient.

Presse canadienne

1225 GALERIE 1225 ART & VIN présente «ÉMOTIONS EN MOUVEMENT» 25 ans de FORMULE 1 par BERNARD BRAULT L'exposition se poursuivra du 8 au 12 juin.

1225 RUE DE LA MONTAGNE MONTRÉAL QUÉBEC CANADA H3G 1Z2 Mardi - Vendredi: 10h 00 à 22h 00 Samedi: 11h 00 à 22h 00 - Fermé Dimanche et Lundi 514. 395. 1225 • www.galerie1225.com

Pour annoncer, appelez au 985-3322 ou au 1-800-363-0305

Mieux-être

BÉDARD Clinique de Greffe de cheveux Pour hommes et femmes depuis 1974

Microgreffe folliculaire

Chirurgiens: Dr Pierre Bédard Dr Michel Chagnon M.D., F.R.C.S. (C)

30 ans

La solution naturelle et permanente à votre perte de cheveux!

(514) 842-8449 Ouvert Lundi au vendredi: 9h00 à 17h00

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 301, Montréal

Grande liquidation au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie laine = coton = lin Reg. 950\$ Solde 399\$

Vestons ou blazers importés d'Italie laine = coton = lin Reg. 495\$ Solde 299\$

Coupe-vents réversibles Importés d'Italie Reg. 325\$ Solde 149\$

Pantalons importés d'Italie 100% laine Reg. 195\$ Solde 99\$

Chemises importées d'Italie 100% coton Reg. 150\$ Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O., 2^e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5 tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h Samedi de 10h à 16h Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement

RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Vote par anticipation les 13 et 14 juin, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin le 20 juin, de 9 h à 19 h



Longueuil Boucherville

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Longueuil et à la constitution, pour le secteur de Boucherville, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 101
Centre Multi Fonctionnel (Salle Polyvalente)
1075, rue Lionel-Daunais, Boucherville

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Section de vote 23
Centre d'accueil Jeanne-Crevier
151, rue de Muy, Boucherville

Sections de vote 11 à 18, 28 à 35, 54 à 66
Centre sportif Pierre-Laporte (Aréna Charles-Bruneau)
490, chemin du Lac, Boucherville

Sections de vote 36, 37, 40 à 53
École Les Jeunes-Découvreurs
850, rue Étienne-Brulé, Boucherville

Sections de vote 1 à 10
École Louis-H.-Lafontaine
795, rue Benjamin-Loiseau, Boucherville

Sections de vote 67 à 74
École Pierre-Boucher
225, rue Joseph-Martel, Boucherville

Sections de vote 19 à 22, 24 à 27
École Sacré-Coeur
544, rue Saint-Sacrement, Boucherville

Sections de vote 75 à 101
École secondaire de Montarville
955, boulevard de Montarville, Boucherville

Sections de vote 38 et 39
Manoir Boucherville
549, rue de Verrazano, Boucherville

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
1205, rue Ampère (Bureau 101), Boucherville

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

10303

Brossard

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Longueuil et à la constitution, pour le secteur de Brossard, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 87 à 133
Centre communautaire Georges-H.-Brossard
3205, boulevard de Rome, Brossard

Sections de vote 1 à 43
Chalet du parc Radisson
9710, avenue Radisson, Brossard

Sections de vote 44 à 86
École Marie-Victorin (Entrée centre communautaire)
790, rue Victor-Hugo, Brossard

Sections de vote 134 à 170
L'Émélite de Brossard
7605, rue Naples, Brossard

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 74 à 79, 155 à 158
Centre communautaire Georges-H.-Brossard
3205, boulevard de Rome, Brossard

Sections de vote 11 à 16
Chalet du parc Radisson
9710, avenue Radisson, Brossard

Sections de vote 1 à 6
Diamant de Taschereau
8500, boulevard Taschereau, Brossard

Longueuil (suite) Brossard (suite)

Sections de vote 7 à 10, 80 à 85, 120 à 122, 132 à 140, 149 à 154
École Antoine-Brossard
3055, boulevard de Rome, Brossard

Sections de vote 159 à 170
École Charles-Bruneau
3010, boulevard Napoléon, Brossard

Sections de vote 107 à 119
École Georges-Vanier
3310, avenue Bernard, Brossard

Sections de vote 99 à 106
École Good Shepherd
5770, rue Aline, Brossard

Sections de vote 141 à 146
École Guillaume-Vignal
7465, rue Malherbe, Brossard

Sections de vote 123 à 131
École Harold-Napper
6375, avenue Baffin, Brossard

Sections de vote 62 à 73
École Marie-Victorin
790, avenue Victor-Hugo, Brossard

Sections de vote 38 à 43
École Saint-Lawrence
8535, avenue du Saguenay, Brossard

Sections de vote 86 à 98
École Sainte-Claire
6175, avenue Aumont, Brossard

Sections de vote 44 à 61
École Samuel-de-Champlain
7600, rue de Tunisie, Brossard

Sections de vote 17 à 37
École secondaire Pierre-Brosseau
8350, boulevard Pelletier, Brossard

Sections de vote 147 et 148
L'Émélite
7605, avenue de Naples, Brossard

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
2, place du Commerce (Suite 100), Brossard

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

17689

Greenfield Park

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Longueuil et à la constitution, pour le secteur de Greenfield Park, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 72 à 115
Aréna Cynthia-Coull
195, rue Empire, Greenfield Park

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 72 à 76
Aréna Cynthia-Coull
195, rue Empire, Greenfield Park

Sections de vote 108 à 115
Centennial Regional High School
880, rue Hudson, Greenfield Park

Sections de vote 77 à 83
École internationale St-Edmond
346, rue Hubert, Greenfield Park

Sections de vote 84 à 88
École participative l'Agora
482, rue Springfield (Entrée par le club de l'âge d'or)
Greenfield Park

Sections de vote 99 à 107
École Pierre-Laporte
1005, rue du Centenaire, Greenfield Park

Sections de vote 94 à 98
Greenfield Park International
776, rue Campbell (Entrée par la rue Taggart)
Greenfield Park

Longueuil (suite) Greenfield Park (suite)

Sections de vote 89 à 93
St-Jude Elementary School
781, rue Miller (Entrée par la rue Millington)
Greenfield Park

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
Centre des 16-18 ans (Entrée par le stationnement)
274, rue Hubert, Greenfield Park

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

4529

Saint-Bruno-de-Montarville

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Longueuil et à la constitution, pour le secteur de Saint-Bruno-de-Montarville, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 16, 44 à 63
Centre communautaire de Saint-Bruno (Local 104)
53, chemin De la Rabastallière Est
Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 34 à 43
Centre d'accueil Montarville
265, boulevard Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 17 à 33
Centre Marcel Dulude (Hall)
530, boulevard Clairevue Ouest
Saint-Bruno-de-Montarville

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 8 à 16
Centre Marcel-Dulude (Grande salle)
530, boulevard Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 25 à 33
École Albert-Schweitzer (Gymnase)
1139, rue Cadieux, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 17 à 24
École Courtland Park (Gymnase)
1075, rue Wolfe, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 1 à 7
École de la Rabastallière (Gymnase)
1430, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 44 à 53
École de Montarville (Gymnase)
1725, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 54 à 63
École secondaire du Mont-Bruno (Grande cafétéria)
221, boulevard Clairevue Est, Saint-Bruno-de-Montarville

Sections de vote 34 à 43
Mount Bruno School (Gymnase)
20, rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
662, montée Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

6490

Saint-Lambert

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Longueuil et à la constitution, pour le secteur de Saint-Lambert, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 19
Club de golf Saint-Lambert
325, rue Golf, Saint-Lambert

RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Vote par anticipation les 13 et 14 juin, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin le 20 juin, de 9 h à 19 h

Longueuil (suite) Saint-Lambert (suite)

Sections de vote 20 à 58, 161
Résidence du Parc
33, avenue Argyle, Saint-Lambert

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 4
Cégep régional Champlain
900, rue Riverside, Saint-Lambert

Sections de vote 5 à 12
Chambly Academy
675, rue Green, Saint-Lambert

Sections de vote 39, 42 à 58, 161
Collège Durocher (Pavillon St-Lambert)
375, rue Riverside (Entrée rue Notre-Dame), Saint-Lambert

Sections de vote 25 à 38
École Rabeau
830, avenue Notre-Dame, Saint-Lambert

Sections de vote 40 et 41
Les Jardins Intérieurs
1705, avenue Victoria, Saint-Lambert

Sections de vote 20 à 24
Résidence du Parc
33, avenue Argyle, Saint-Lambert

Sections de vote 13 à 19
Saint-Lambert Elementary
81, rue Green (Entrée rue Notre-Dame, porte C), Saint-Lambert

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
6, boulevard Désaulniers (Bureau 108), Saint-Lambert

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

5858

Montréal Anjou

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur d'Anjou, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 55 à 62, 74 à 118
Centre Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau, Anjou

Sections de vote 63 à 73, 119 à 153
École Jacques-Rousseau
7455, rue Jarry Est, Anjou

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Section de vote 100
Centre d'hébergement Le Royer
7351, avenue Jean-Desprez, Anjou

Sections de vote 110 à 118
Centre de services aux entreprises
7741, avenue du Ronceray, Anjou

Sections de vote 92 à 99
École Cardinal-Léger
6951, avenue Des Ormeaux, Anjou

Sections de vote 55 à 62
École Chénier
5800, avenue Saint-Donat, Anjou

Sections de vote 74 à 79
École Dalkeith
7951, avenue de Dalkeith, Anjou

Sections de vote 63 à 73, 119 à 122, 125
École des Roseaies
6440, boulevard des Galeries-d'Anjou, Anjou

Sections de vote 128 à 145
École Jacques-Rousseau
7455, rue Jarry, Anjou

Sections de vote 101 à 109
École Saint-Joseph
7725, avenue Des Ormeaux, Anjou

Sections de vote 82 à 91
École Wilfrid-Pelletier (Annexe)
8190, rue Montoire, Anjou

Sections de vote 80 et 81
Résidence Anjou
6020, boulevard Joseph-Renaud, Anjou

Sections de vote 123, 124, 126, 127
Résidence La Seigneurie d'Anjou
7001, boulevard des Galeries-d'Anjou, Anjou

Sections de vote 146 à 153
Salles de réception Le Rizz
6630, rue Jarry Est, Montréal (Saint-Léonard)

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
8368, boulevard Métropolitain Est, Anjou

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

10323

Montréal (suite) Baie-d'Urfé

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Baie-d'Urfé, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 14 à 23
Édifice des Travaux publics de Baie-d'Urfé
300, rue Surrey, Baie-d'Urfé

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 14 à 23
École Joseph-Henrico
20, rue Maughan, Baie-d'Urfé

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
Centre commercial Beaconsfield
50, boulevard Saint-Charles (Bureau 18), Beaconsfield

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

899

Beaconsfield

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Beaconsfield, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 43 à 49, 64 à 79, 88 à 94
Beaconsfield United Church
202, rue Woodside, Beaconsfield

Sections de vote 50 à 63, 80 à 87
Beaurepaire United Church
25, avenue Fieldfare, Beaconsfield

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 88 à 94
Beacon Hill School
170, Alton Drive, Beaconsfield

Sections de vote 50 à 63
Christmas Park School
422, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield

Sections de vote 73 à 79
École John - F. Kennedy
215, avenue Elm, Beaconsfield

Sections de vote 80 à 87
École primaire Beaconsfield
91, rue Sweetbriar, Beaconsfield

Sections de vote 64 à 72
École St-Paul
230, rue Sherbrooke, Beaconsfield

Sections de vote 43 à 49
École Windermere
313, rue Windermere, Beaconsfield

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
Centre commercial Beaconsfield
50, boulevard Saint-Charles (Bureau 19), Beaconsfield

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

4728

Côte-Saint-Luc

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Côte-Saint-Luc, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 80
Bureau d'arrondissement
5801, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 42 à 46
Aréna Samuel-Moskovitch
6985, chemin Mackle, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 63 à 66, 71, 72
Bureau d'arrondissement
5801, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 74 à 80
Carré Décarie (Local 3315)
6900, boulevard Décarie, Côte-Saint-Luc

Montréal (suite) Côte-Saint-Luc (suite)

Sections de vote 30 et 31
Centre gériatrique Maimonides
5795, avenue Caldwell, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 14 à 16, 18 à 20, 25
École Mountainview
7450, chemin de la Côte-Saint-Luc, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 5 à 11
École primaire de la Mosaïque
5621, avenue McMurray, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 1 à 4, 12, 13
École Rudolf-Steiner
8205, chemin Mackle, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 48 à 52, 54 à 57, 60 à 62
École secondaire Bialik
6500, chemin Kildare, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 26, 27, 32 à 41
Gymnase - Gymnasium
7500, chemin Mackle, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 58 et 59
Hôpital Mont-Sinai
5690, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 17, 23, 24
Le Waldorf
7400, chemin de la Côte-Saint-Luc, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 21 et 22
Manoir King David
5555, avenue Trent, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 47 et 53
Manoir Montefiore
5885, boulevard Cavendish, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 28 et 29
Résidence Griffith-McConnell
5760, avenue Parkhaven, Côte-Saint-Luc

Sections de vote 67 à 70, 73
St. Patrick's Square
6767, chemin de la Côte-Saint-Luc, Côte-Saint-Luc

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
6900, boulevard Décarie (Suite 3150), Côte-Saint-Luc

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

7902

Dollard-des-Ormeaux

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Dollard-des-Ormeaux, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 133 à 170
École Spring Garden
175, rue Sonata, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 52 à 86, 117 à 132
École Wilder-Penfield
551, rue Westminster, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 87 à 116
Sainte-Genevieve United Church
4697, boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 166 à 168
Chalet Coolbrooke
260, rue Spring Garden, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 69 à 71
Chalet Elm Park
530, rue Montcalm, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 64 à 68
Chalet Fairview
345, rue Blue Haven, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 95 à 97
Chalet Janiszewski
264, rue Ernest, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 79 à 83
Chalet Lake Park
85, rue Hemingway, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 164, 169, 170
Chalet Spring Garden
161, rue Sonata, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 52 et 53
Chalet Westminster
531, rue Westminster, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 151 à 153
Chalet Westwood
45, rue Thornton, Dollard-des-Ormeaux

Section de vote 74
Château Dollard
1055, rue Tecumseh, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 72, 73, 75 à 78
CHSLD Dollard-des-Ormeaux
197, rue Thornhill, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 84 à 86, 124 à 132
École des Sources
2900, rue Lake, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 112 à 114, 117 à 123
École Dollard-des-Ormeaux
35, rue Anselme-Lavigne, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 133 à 141
École Saint-Bernard
65, rue Sunshine, Dollard-des-Ormeaux

RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Vote par anticipation les 13 et 14 juin, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin le 20 juin, de 9 h à 19 h

Montréal (suite)

Dollard-des-Ormeaux (suite)

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 133 à 170

École Spring Garden
175, rue Sonata, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 52 à 86, 117 à 132

École Wilder-Penfield
551, rue Westminster, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 87 à 116

Sainte-Genevieve United Church
4697, boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 166 à 168

Chalet Coolbrooke
260, rue Spring Garden, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 69 à 71

Chalet Elm Park
530, rue Montcalm, Dollard-des-Ormeaux

Sections de vote 64 à 68

Chalet Fairview

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

12326

Dorval

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Dorval, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 32

Aréna Dorval
1450, avenue Dawson, Dorval

Sections de vote 33 à 47

Collège Queen of Angels Academy
100, boulevard Bouchard, Dorval

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 9

Centre aquatique Surrey
1945, avenue Parkfield, Dorval

Sections de vote 37 à 40

Centre Jeanne-Sauvé
305, avenue Mimosa, Dorval

Sections de vote 41 à 47

Collège Queen of Angels Academy
100, boulevard Bouchard, Dorval

Sections de vote 10 à 16

École Courtland Park
1750, avenue Carson, Dorval

Sections de vote 24 à 32

École Gentilly
355, boulevard Fénelon, Dorval

Sections de vote 17 à 23

École Jean-XXIII (Pavillon Dorval)
1350, avenue Carson, Dorval

Sections de vote 33 à 36

École St. Veronica
244, avenue de la Présentation, Dorval

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
185, avenue Dorval (Bureau 501), Dorval

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

4501

Hampstead

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Hampstead, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 81 à 98

Centre communautaire Irving L. Adessky
30, rue Lyncroft, Hampstead

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 81 à 90

Centre comm. Irving L. Adessky
30, rue Lyncroft, Hampstead

Sections de vote 91 à 98

École Hampstead
83, rue Thurlow, Hampstead

Montréal (suite)

Hampstead (suite)

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
6900, boulevard Décarie (Suite 3340), Côte-Saint-Luc

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

1720

Kirkland

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Kirkland, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 4-4 à 4-9, 5-10 à 5-19,

5-39, 8-20 à 8-36

Centre communautaire de Kirkland
16950, boulevard Hymus, Kirkland

Sections de vote 6-24 à 6-33, 7-34 à 7-42

Manoir Kirkland
2, rue Carvin, Kirkland

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 7-34 à 7-42, 8-28 à 8-36

Centre communautaire de Kirkland
16950, boulevard Hymus, Kirkland

Sections de vote 5-12 à 5-16, 5-18, 8-20 à 8-27

École Émile-Nelligan
101, rue Charlevoix, Kirkland

Sections de vote 4-4 à 4-9, 5-10, 5-11,

5-17, 5-19, 5-39

Marguerite Manson School
18750, boulevard Elkas, Kirkland

Sections de vote 6-24 à 6-33

Ste-Mary's Anglican Church
75, boulevard Kirkland, Kirkland

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
2840, boulevard Saint-Charles (3^e étage), Kirkland

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

5242

LaSalle

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de LaSalle, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 81-52 à 81-70, 82-71 à 82-78,

83-79 à 83-89, 84-90 à 84-102

Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapiere, LaSalle

Sections de vote 88-145, 88-146, 89-147 à 89-154,

90-155 à 90-162

Centre d'accueil LaSalle
8686, rue Centrale, LaSalle

Sections de vote 76-1 à 76-5, 77-6 à 77-13,

79-14 à 79-30, 80-31 à 80-51

École Cavellier-De LaSalle
9199, rue Centrale, LaSalle

(Entrée par la cafétéria des filles rue Angus)

Sections de vote 85-103 à 85-107, 86-108 à 86-113,

87-114 à 87-136, 88-137 à 88-144

Lasalle Catholic High School
200, 9^e Avenue, LaSalle

(Entrée stationnement rue Centrale)

Sections de vote 74-146 à 74-153, 75-154 à 75-160,

78-161 à 78-166

Maison des retraités Nortel
13, avenue Strathyre, LaSalle

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 83-79 à 83-89

Buffet Rose Rosse
7700, boulevard Newman, LaSalle

Sections de vote 77-6 à 77-13

Cecil Newman School
171, avenue Orchard, LaSalle

Sections de vote 84-90 à 84-102

Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapiere, LaSalle

Sections de vote 90-155 à 90-157

Centre d'accueil LaSalle
8686, rue Centrale, LaSalle

Sections de vote 75-154 à 75-160

Centre d'éducation des adultes Clément (Local 109)
9569, rue Jean-Milot, LaSalle

Sections de vote 86-108 à 86-113

Centre Henri-Lemieux
7644, rue Édouard, LaSalle

Montréal (suite)

LaSalle (suite)

Sections de vote 90-158 à 90-162

Centre hospitalier de LaSalle
8585, terrasse Champlain, LaSalle

Sections de vote 81-52 à 81-61

Children's World Academy
2241, rue Ménard, LaSalle

Sections de vote 85-103 à 85-107

École du Grand-Héron
7676, rue Centrale, LaSalle

Sections de vote 76-1 à 76-5

École Henri-Forest
100, avenue du Trésor-Caché, LaSalle

Sections de vote 80-31 à 80-41

École Laurendeau-Dunton (Entrée : cour d'école)
8581, rue Lemieux, LaSalle

Sections de vote 89-147 à 89-154

École Notre-Dame-des-Rapides
8585, rue George, LaSalle

Sections de vote 78-161 à 78-166

École Sainte-Catherine-Labouré
441, rue Trudeau, LaSalle

Sections de vote 79-14 à 79-21

École secondaire Cavellier-De LaSalle
215, rue Angus, LaSalle

(Entrée : cafétéria des filles)

Sections de vote 81-62 à 81-70

École Terre-des-Jeunes
2311, rue Ménard, LaSalle

Sections de vote 87-114 à 87-136

LaSalle Catholic Comprehensive High School
7765, rue Centrale, LaSalle

(Entrée : stationnement rue Centrale)

Sections de vote 82-71 à 82-78

LaSalle Junior Elementary School (Ancienne Keith School)
8340, rue David-Boyer, LaSalle

Sections de vote 80-42 à 80-51

LaSalle Senior Elementary School (Laurendeau-Dunton School engl.)
8580, David-Boyer, LaSalle

Sections de vote 79-22 à 79-30

Laurier-Macdonald School
400, 80^e avenue, LaSalle

Sections de vote 74-146 à 74-153

Maison des bénévoles de Nortel Network
13, avenue Strathyre, LaSalle

Sections de vote 88-143 et 88-144

Résidence Les Florales LaSalle
8200, rue George, LaSalle

Sections de vote 88-137 à 88-142, 88-145, 88-146

Riverside Park Technology Center
8300, rue George, LaSalle

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
7852, boulevard Champlain (Local 27), LaSalle

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

18788

L'Île-Bizard

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démantèlement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de L'Île-Bizard, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 138 à 170

Le Grenier - âge d'or de L'Île-Bizard
571, rue Cherrier, L'Île-Bizard

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 160 et 162

Centre Denis-Benjamin-Viger
3292, rue Cherrier, L'Île-Bizard

Sections de vote 138 à 145

Centre socioculturel L'Île-Bizard
490, montée de l'Église, L'Île-Bizard

Sections de vote 146 à 155

École Jacques-Bizard
515, montée de l'Église, L'Île-Bizard

Sections de vote 156 à 159, 161, 163 à 170

École Jonathan-Wilson
3243, boulevard Chevreumont, L'Île-Bizard

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
302, rue de l'Église, L'Île-Bizard

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

3524

RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Vote par anticipation les 13 et 14 juin, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin le 20 juin, de 9 h à 19 h

Montréal (suite) L'Île-Dorval

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de L'Île-Dorval, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Section de vote 48
Collège Queen of Angels Academy
100, boulevard Bouchard, Dorval

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Section de vote 48
Collège Queen of Angels Academy
100, boulevard Bouchard, Dorval

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
185, avenue Dorval (Bureau 501), Dorval

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

18

Montréal-Est

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Montréal-Est, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 9
Centre récréatif Édouard-Rivet
11111, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 9
Centre récréatif Édouard-Rivet
11111, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
4, avenue Laurendeau, Montréal-Est

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

977

Montréal-Ouest

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Montréal-Ouest, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 13
Ancien hôtel de Ville
50, rue Westminster-Sud, Montréal-Ouest

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 7
École Edinburgh
500, avenue Hudson, Montréal-Ouest

Sections de vote 8 à 13
École Royal West
189, avenue Easton, Montréal-Ouest

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
124, rue Westminster Nord, Montréal-Ouest

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

1282

Montréal (suite) Mont-Royal

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Mont-Royal, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 16 à 49
Bureau arrondissement Mont-Royal
90, avenue Roosevelt, Mont-Royal

Sections de vote 1 à 15
École Saint-Clément (Pavillon Ouest)
555, avenue Mitchell, Mont-Royal

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 10 à 18
Bureau arrondissement Mont-Royal
90, avenue Roosevelt, Mont-Royal

Sections de vote 27 à 29, 32
CHSLD Mont-Royal
275, avenue Brittany, Mont-Royal

Sections de vote 19 à 24
École Carlyle
109, avenue Carlyle, Mont-Royal

Sections de vote 40 à 49
École Dunrae Gardens
235, avenue Dunrae, Mont-Royal

Sections de vote 33 à 39
École Pierre-Laporte
1101, chemin Rockland, Mont-Royal
(Entrée chemin Netherton)

Sections de vote 1 à 9
École Saint-Clément (Pavillon Ouest)
555, avenue Mitchell, Mont-Royal

Sections de vote 25, 26, 30, 31
Résidence Douglas
30, avenue Brittany, Mont-Royal

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
1255, boulevard Laird (Bureau 101), Mont-Royal

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

4773

Pierrefonds

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Pierrefonds, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 13-85 à 13-92, 14-93 à 14-95, 15-96 à 15-101, 16-102 à 16-111, 17-112 à 17-120, 18-121 à 18-129
Bureau du responsable du scrutin
5007, boulevard des Sources, Pierrefonds

Sections de vote 9-37 à 9-52, 10-53 à 10-64, 11-65 à 11-73, 11-130, 12-74 à 12-84, 19-134, 19-136
Casa Mare
15716, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds

Sections de vote 23-1 à 23-8, 24-9 à 24-17, 25-18 à 25-26, 26-27 à 26-36
Chalet À ma baie
9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Sections de vote 23-1 à 23-8, 24-9 à 24-17, 25-18 à 25-26, 26-27 à 26-36
Chalet À ma baie
9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Sections de vote 23-1 à 23-8, 24-9 à 24-17, 25-18 à 25-26, 26-27 à 26-36
Chalet À ma baie
9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Sections de vote 9-37 à 9-52
Collège Charlemagne (Auditorium)
20000, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Sections de vote 24-9 à 24-12
École Beechwood
13155, rue Shelborne, Pierrefonds

Sections de vote 13-85 à 13-92
École Greendale
4381, rue King, Pierrefonds

Sections de vote 25-18 à 25-23, 26-33 à 26-36
École Harfang-des-Neiges 1
4774, rue Pierre-Lauzon, Pierrefonds

Sections de vote 25-24 à 25-26, 26-27 à 26-32
École Harfang-des-Neiges 2
9506, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Sections de vote 15-96 à 15-101
École Herbert-Purcell
13350, rue Purcell, Pierrefonds

Sections de vote 17-112 à 17-120
École Murielle-Dumont
5005, rue Valois, Pierrefonds

Sections de vote 18-121 à 18-129
École Riverdale
5060, boulevard des Sources, Pierrefonds

Sections de vote 14-93 à 14-95, 16-104, 16-105
École Saint-Gérard
14385, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds

Sections de vote 10-53 à 10-64
École St. Anthony
17750, rue Meloche, Pierrefonds

Montréal (suite) Pierrefonds (suite)

Sections de vote 11-65 à 11-73

École St. Charles
4331, rue Sainte-Anne, Pierrefonds

Sections de vote 16-102, 16-103, 16-106 à 16-111
École Terry-Fox
13280, rue Huntington, Pierrefonds

Sections de vote 11-130, 12-74 à 12-84, 19-134, 19-136
École Thorndale
4348, rue Thorndale, Pierrefonds

Sections de vote 24-13 à 24-17
Église anglicane St. Barnabas
12301, rue Colin, Pierrefonds

Sections de vote 23-1 à 23-3
Manoir Roger-Bernard
14101, avenue Anselme-Lavigne, Pierrefonds

Sections de vote 23-4 à 23-8
Pierrefonds Comprehensive High School
13800, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
5007, boulevard des Sources, Pierrefonds

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

14062

Pointe-Claire

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Pointe-Claire, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 95 à 116, 137 à 173
Chalet Arthur-Séguin
365, avenue Saint-Louis, Pointe-Claire

Sections de vote 117 à 136
Villa Saint-Louis
117, avenue Cartier, Pointe-Claire

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 125 à 130
Cedar Park School
17, avenue Cedar, Pointe-Claire

Section de vote 135
CHSLD Bayview
27, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, Pointe-Claire

Sections de vote 108 à 116
École Félix-Leclerc
311, avenue Ingelwood, Pointe-Claire

Sections de vote 147 à 153
École John Rennie
501, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire

Sections de vote 117 à 121
École Marguerite-Bourgeois
3, avenue Sainte-Anne, Pointe-Claire

Sections de vote 154 à 166
École Northview
90, Jubilee Square, Pointe-Claire

Sections de vote 167 à 173
École Saint-Louis
151, avenue Winthrop, Pointe-Claire

Sections de vote 100, 102 à 107
École Saint-Thomas
120, avenue Ambassador, Pointe-Claire

Sections de vote 137 à 146
École St-John-Fisher
121, avenue Summerhill, Pointe-Claire

Section de vote 101
Hôpital Lakeshore
160, avenue Stillview, Pointe-Claire

Sections de vote 95 à 99
Le Wellesley
230, boulevard Hymus, Pointe-Claire

Sections de vote 131 à 134, 136
Salle Sainte-Jeanne-de-Chantal
14, boulevard des Sources, Pointe-Claire

Sections de vote 122 à 124
Villa Saint-Louis
117, avenue Cartier, Pointe-Claire

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
187, E.G. boulevard Hymus, Pointe-Claire

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

7462

RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Vote par anticipation les 13 et 14 juin, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin le 20 juin, de 9 h à 19 h

Montréal (suite)

Roxboro

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Roxboro, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 37 à 51
Chalet municipal de Roxboro
10, 11^e Rue, Roxboro

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 37 à 43
École Lalande
50, 3^e Avenue Sud, Roxboro

Sections de vote 44 à 51
École Socrate
11, 11^e Rue, Roxboro

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
14700, boulevard Pierrefonds (Salle Action), Pierrefonds

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

1571

Sainte-Anne-de-Bellevue

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 13
Hôpital Sainte-Anne
305, boulevard des Anciens-Combattants
Sainte-Anne-de-Bellevue

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 7 à 11
Centre Harpell, 60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue

Sections de vote 1 à 4
École primaire du Bout-de-l'Île
190, rue Vallée, Sainte-Anne-de-Bellevue

Sections de vote 5, 6, 12, 13
Hôpital Sainte-Anne
305, boulevard des Anciens-Combattants,
Sainte-Anne-de-Bellevue

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
Centre commercial Beaconsfield
50, boulevard Saint-Charles (Bureau 21), Beaconsfield

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

1213

Sainte-Geneviève

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Sainte-Geneviève, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 72, 84, 130 à 137
Bureau du responsable du scrutin
Collège Gérard-Godin (Local 239)
15615, boulevard Gouin Ouest, Sainte-Geneviève

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 72, 84, 130 à 137
École Sainte-Geneviève
35, rue Sainte-Anne, Sainte-Geneviève

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
Collège Gérard-Godin (Local 239)
15615, boulevard Gouin Ouest, Sainte-Geneviève

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

807

Montréal (suite)

Saint-Laurent

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Saint-Laurent, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 208-1 à 208-8, 209-9 à 209-17, 210-18 à 210-25, 211-26 à 211-28, 211-30 à 211-38, 212-39 à 212-42, 213-43 à 213-66
Cégep de Saint-Laurent - Pavillon cafétéria
Salon du personnel
625, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent

Sections de vote 201-120 à 201-126, 202-127 à 202-133, 204-144 à 204-150, 205-151 à 205-157, 206-158 à 206-163, 207-164 à 207-171
Cégep de Saint-Laurent - Pavillon principal
Grande Salle
621, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent

Sections de vote 188-8 à 188-10, 189-18, 194-55 à 194-64, 195-65 à 195-74, 196-75 à 196-92, 197-93 à 197-97, 198-98 à 198-102, 199-103 à 199-108, 200-109 à 200-119, 203-134 à 203-143
Centre des loisirs de Saint-Laurent
1375, rue Grenet, Saint-Laurent

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 211-26, 211-32 à 211-38, 212-39 à 212-42
Cégep de Saint-Laurent
Grande salle
621, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent

Sections de vote 201-120 à 201-126
Cégep de Saint-Laurent
Salon du personnel
625, avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent

Sections de vote 200-109 à 200-119
Centre des loisirs de Saint-Laurent
Salles 137-138
1375, rue Grenet, Saint-Laurent

Sections de vote 199-103 à 199-108
Centre des loisirs de Saint-Laurent
Salle 136
1375, rue Grenet, Saint-Laurent

Sections de vote 195-65 à 195-74
Centre formation professionnelle
Pavillon Saint-Louis
2915, rue Marcel, Saint-Laurent

Sections de vote 209-13 et 209-14
CHSLD-CLSC Saint-Laurent
Salon Henri-Côté
1275, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent

Sections de vote 211-27, 211-28, 211-30, 211-31
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Local 116 (entrée arrière : porte S1)
1100, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent

Sections de vote 213-59 à 213-66
École Henri-Beaulieu
Grande salle (entrée : service de garde)
235, rue Bleignier, Saint-Laurent

Sections de vote 197-93 à 197-97
École Aquarelle
Gymnase (entrée : cour d'école)
2080, rue de Londres, Saint-Laurent

Sections de vote 194-55 à 194-63
École Beau-Séjour
Gymnase (entrée arrière; rue Limoges)
2681, rue Baker, Saint-Laurent

Sections de vote 198-98 à 198-102
École Bois-Franc
2085, rue de Londres, Saint-Laurent

Sections de vote 210-18 à 210-25
École Cedarcrest
1505, rue Muir, Saint-Laurent

Sections de vote 209-9 à 209-12, 209-15 à 209-17
École Édouard-Laurin
1085, rue Tassé, Saint-Laurent

Sections de vote 213-43 à 213-58
École Henri-Beaulieu
Gymnase (entrée : service de garde)
235, rue Bleignier, Saint-Laurent

Sections de vote 207-164 à 207-171
École Laurentide (Porte 3)
465, rue Cardinal, Saint-Laurent

Sections de vote 205-151 à 205-157, 206-158 à 206-163
École Maimonide
1900, rue Bourdon, Saint-Laurent

Sections de vote 188-8 à 188-10, 189-18, 194-64
École Morand-Nantel
3600, rue Beauséjour, Saint-Laurent

Sections de vote 196-75 à 196-92
École Saint-Laurent
Pavillon Émile-Legault
Gymnase 2 (entrée : centre sportif)
2395, boulevard Thimens, Saint-Laurent

Sections de vote 203-134, 203-135, 230-138 à 203-143, 204-144 à 204-150
École Saint-Laurent
Pavillon Émile-Legault
Gymnase 1 (entrée : centre sportif)
2395, boulevard Thimens, Saint-Laurent

Sections de vote 202-127 à 202-133
École Saint-Laurent
Pavillon Saint-Germain
1870, rue Decelles, Saint-Laurent

Sections de vote 208-1 à 208-8
École Vanguard Québec Itée
1150, rue Deguire, Saint-Laurent

Montréal (suite)

Saint-Laurent (suite)

Sections de vote 203-136 et 203-137
Résidence Monaco
Salle royale
1300, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
3333, boulevard de la Côte-Vertu (Bureau 710)
Saint-Laurent

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

19521

Senneville

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Senneville, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 3
Bureau du responsable du scrutin
11, avenue Tunstall, Senneville

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 3
École Saint-George
300, rue Sainte-Anne, Senneville

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
11, avenue Tunstall, Senneville

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

237

Westmount

Question référendaire

Êtes-vous favorable au démembrement de la Ville de Montréal et à la constitution, pour le secteur de Westmount, d'une entité municipale conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités?

Adresse des bureaux de vote par anticipation les 13 et 14 juin

Sections de vote 1 à 55
Victoria Hall
4626, rue Sherbrooke Ouest, Westmount

Adresse des bureaux de vote le 20 juin

Sections de vote 1 à 12
École Roslyn
4699, avenue Westmount, Westmount

Sections de vote 13 à 24
École Saint-Léon
360, avenue Clarke, Westmount

Sections de vote 40 à 45
École Vanguard
175, rue Metcalfe, Westmount

Sections de vote 46 à 55
École Westmount High
4350, rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount

Sections de vote 25 à 39
Victoria Hall
4626, rue Sherbrooke Ouest, Westmount

Endroit où s'effectuera le recensement des votes le 21 juin 2004 à 9 h :

Bureau du responsable du scrutin
4156 B, rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount

Nombre minimal de votes affirmatifs requis pour que soit atteint le nombre correspondant à 35% de celui des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire :

4949

Pour plus d'information :

■ Communiquez avec notre Centre de renseignements au **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**.

■ Visitez-nous au www.electionquebec.qc.ca

■ Écrivez-nous à info@electionquebec.qc.ca

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le **1 800 537-0644**.

* Avis publié en vertu de l'article 572 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

LE MONDE

Ultime voyage à Washington pour Reagan

Los Angeles — Transporté à bord de l'avion présidentiel *Air Force One*, l'ancien président américain Ronald Reagan accomplissait hier son ultime voyage à Washington, où des dizaines de milliers d'Américains émus devaient se recueillir devant sa dépouille.

Le cercueil accompagné par l'ancienne première dame Nancy Reagan, qui est apparue très fière dans sa robe noire, a quitté la Californie dans la journée pour un vol de quelques heures vers Washington. La veuve de l'ancien président, âgée de 82 ans, s'est déplacée au musée Reagan de Simi Valley et à l'aéroport en tenant le bras d'un militaire.

Depuis l'annonce de sa mort samedi à 93 ans, la nostalgie a envahi l'Amérique. Malgré plusieurs heures d'attente, plus de 106 000 personnes ont défilé en Californie devant le cercueil exposé dans la bibliothèque présidentielle Reagan, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Los Angeles.

À Washington, la police prévoyait entre 150 000 et 200 000 personnes. «*Nous nous préparons à ce que la foule défile sans interruption*», a précisé un porte-parole de la police du Capitole, Eric Maddox. Nancy Reagan s'est dit profondément touchée. «*Le déluge d'amour manifesté à l'égard de mon mari est réellement extraordinaire*», a-t-elle dit.

L'opposition démocrate s'est jointe aux républicains pour cet hommage à un dirigeant qui a pourtant été le principal artisan de la montée du conservatisme aux États-Unis, préférant louer ses qualités humaines, son optimisme et son charme ainsi que son rôle dans la fin de la guerre froide.

A son arrivée dans la capitale fédérale, le cercueil, enveloppé du drapeau américain, devait être transporté sur un chariot tiré par six chevaux à la robe noire pour une procession d'une heure de la Maison-Blanche vers le Capitole, siège du Congrès. Un joueur de tambour solitaire devait accompagner le cortège survolé par 21 avions de chasse F-15.

Toutes les forces de sécurité de la capitale fédérale ont été mobilisées pour les premières funérailles d'un ex-président américain depuis celles du démocrate Lyndon Johnson en 1973.

Le Capitole brièvement évacué

Le Capitole a été évacué hier après qu'un avion privé eut pénétré l'espace aérien interdit autour de Washington. Le bâtiment a rouvert quelques minutes plus tard après que l'absence de menace eut été établie.

Plusieurs centaines de personnes avaient dû quitter à la hâte le Capitole, siège du Congrès, où elles se sont mêlées à la foule attendant l'arrivée du cortège funéraire de Ronald Reagan. L'avion transportant le cercueil de l'ancien président depuis la Californie n'était pas encore arrivé à Washington.

De l'autre côté de la rue, au siège de la Cour suprême, la police a rassemblé plusieurs des juges et les a évacués rapidement en voiture, tandis que le personnel gagnait le sous-sol. Le siège de l'institution a été lui aussi rouvert peu après.

L'incident a été provoqué par un avion de tourisme qui a volé dans l'espace aérien interdit autour de la capitale américaine, selon Greg Martin, un porte-parole de l'aviation civile américaine.

La dépouille de l'ancien président sera ramenée demain en Californie à bord d'*Air Force One* pour une inhumation dans l'intimité à Simi Valley, au coucher du soleil et face au Pacifique.

Agence France-Presse
Associated Press



Plusieurs centaines de personnes ont dû quitter à la hâte le Capitole.

CONGO

Pas de résistance pour l'armée gouvernementale

Bukavu (AFP) — L'armée gouvernementale congolaise est entrée hier matin, sans résistance et sous les acclamations des habitants, dans le centre de Bukavu, une ville de l'est de la République démocratique du Congo tombée aux mains de soldats dissidents le 2 juin, rapporte un journaliste de l'AFP.

«*Une colonne [de l'armée régulière] est arrivée ce matin, il n'y a pas eu de combats*», a confirmé à l'AFP le chef du bureau de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) à Bukavu, Alpha Sow. Le colonel Jules «*Mutebusi* [un des chefs des soldats dissidents] a quitté la ville hier soir», a-t-il ajouté. La colonne des forces régulières est constituée d'une centaine d'hommes, selon le journaliste de l'AFP.

Selon plusieurs témoignages concordants, les soldats dissi-

dents ont fui en nombre depuis lundi. De nombreux habitants dansent et chantent dans les rues, jouent du tambour ou tapent sur des casseroles pour accueillir les soldats de l'armée congolaise.

Mardi soir, le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, avait espéré à Kinshasa «*que tout serait rentré dans l'ordre dans les prochaines heures*» à Bukavu.

Au cours d'une conférence de presse après une tournée qui l'a conduit dimanche en RDC, puis en Ouganda et au Rwanda, M. Michel a toutefois ajouté ceci: «*Ce n'est pas à moi de dire ce que j'ai apporté, mais j'ai le sentiment du devoir accompli*».

La MONUC avait également annoncé mardi soir qu'elle arrêterait dorénavant tous les soldats dissidents armés circulant à Bukavu.

Agence France-Presse

La Turquie libère d'anciens députés kurdes

Le pays multiplie les efforts pour s'aligner sur les normes démocratiques de l'Union européenne

Ankara — La Turquie espérait hier avoir fait sauter un dernier verrou à l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Union européenne en lançant des émissions radiotélévisées en langue kurde et en libérant quatre ex-députés kurdes.

La conjonction, fortuite selon les autorités, des deux événements, longtemps espérés par la minorité kurde et l'opinion internationale, constitue pour le gouvernement un point d'orgue à ses efforts pour aligner le pays sur les normes démocratiques réclamées par l'UE.

Une cour d'appel a annoncé hier la libération de Leyla Zana, Hatip Dicle, Orhan Dogan et Selim Sadak, quatre anciens députés du Parti de la démocratie (DEP, prokurde, dissous en 1994). Les détenus ont été accueillis à leur sortie de prison par des centaines de partisans, dont certains agitaient des bouquets de fleurs.

Le ministre turc de la Justice, Cemil Cicek, s'est aussitôt exclamé que l'UE n'avait désormais plus d'excuses pour refuser l'adhésion de son pays. «*Ceux qui cherchent des prétextes pour refuser à la Turquie l'adhésion à l'UE ont perdu leur dernier atout*», a affirmé le ministre, tout souriant.

La décision inattendue du tribunal de libérer les ex-députés, condamnés en 1994 à 15 ans de prison pour appartenance au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un mouvement rebelle kurde, est survenue dans l'attente de la révision de leur dernier procès qui s'était conclu en avril par une nouvelle condamnation.

Le procureur a depuis lors demandé l'annulation du verdict pour vices de procédure.

La Commission européenne et le président du Parlement européen, Pat Cox, se sont immédiatement félicités de ces libérations. «*La décision d'[hier] constitue un signe selon lequel l'application des réformes politiques que la Turquie a engagées ces deux dernières années progresse*», a souligné le commissaire européen à l'Élargissement, Günter Verheugen.

Les dirigeants européens doivent décider en décembre si la Turquie a fait suffisamment de progrès en matière de respect des droits de l'homme et de démocratisation pour justifier l'ouverture de négociations d'adhésion avec Ankara. «*Le 9 juin sera une date marquante dans l'histoire du développement de la démocratie en Tur-*



Selim Sadak, ancien député du Parti de la démocratie, à sa sortie de prison, hier, à Ankara.

quie», a estimé Osman Baydemir, le maire de Diyarbakir, principale ville kurde dans le sud-est du pays.

La journée avait débuté avec les premières émissions en langue kurde diffusées à la radiotélévision d'État, une mesure symbolique mais qui brisait un vieux tabou, les nationalistes turcs ayant de tout temps estimé qu'une telle mesure porterait atteinte à l'unité du pays.

Evoquer l'existence même d'une minorité kurde dans les années 80 était interdit et l'utilisation de cette langue en public a longtemps été réprimée, à un moment où la rébellion séparatiste du PKK faisait rage.

La Turquie compte 70 millions d'habitants, dont 10 à 15 millions d'origine kurde.

Agence France-Presse

GRANDE-BRETAGNE

Tony Blair est en difficulté

ED JOHNSON

Londres — Affaibli par la guerre en Irak, Tony Blair est en recul dans les sondages et son Parti travailliste devrait subir une défaite lors des élections européennes, lesquelles devraient également voir la percée des eurosceptiques britanniques.

La Grande-Bretagne et les Pays-Bas ouvriront aujourd'hui le bal des élections européennes, qui se poursuivront jusqu'à dimanche afin de renouveler pour cinq ans un Parlement comptant désormais 732 députés au lieu de 626 lors de la précédente législature. Les Irlandais et les Tchèques voteront demain, les Italiens, les Lettons et les Maltais samedi et les autres citoyens de l'Union eu-

ropéenne (UE) dimanche.

À un an d'élections générales prévues en 2005, les Britanniques voteront également aujourd'hui pour un scrutin local destiné à renouveler plus de 6000 sièges, dont celui du maire de Londres.

Mis en difficulté à plusieurs reprises sur l'Irak, Tony Blair a vu sa popularité s'éroder sérieusement, y compris au sein de son propre parti où de nombreuses rumeurs circulent en coulisse quant à son remplacement éventuel.

Certains députés travaillistes se demandent si M. Blair, auparavant le principal atout électoral du parti, n'est pas devenu un handicap. De récents sondages montrent que 60 % des Britanniques sont mécontents du premier ministre.

M. Blair a appelé les électeurs à

se prononcer sur son bilan économique et sa réforme des services publics. «*L'économie est plus forte et il y a plus d'emplois*», a-t-il déclaré récemment. Malgré tout, le Labour Party ne devrait pas échapper à un vote sanction, lié en grande partie à la position de Londres sur l'Irak.

De nombreux Britanniques ont manifesté contre la guerre en Irak. La poursuite de la violence dans le pays, l'absence d'armes de destruction massive, la mort de l'expert en armement David Kelly et la controverse sur le fait de savoir si le gouvernement britannique avait exagéré la menace irakienne ont conduit beaucoup à douter de la capacité de jugement et de la sincérité de Tony Blair.

Associated Press

Le Portugal perd son chef de file

Coup dur pour le Parti socialiste portugais à cinq jours des élections européennes. Sa tête de liste, Antonio Sousa Franco, un ancien ministre des Finances, est mort hier d'un arrêt cardiaque, incitant tous les autres partis à annuler leurs réunions et manifestations de fin de campagne. Il était âgé de 61 ans.

Antonio Sousa Franco, qui avait fait entrer le pays dans la zone euro, était en campagne sur un marché du nord du Portugal avec d'autres membres du PS quand a éclaté une altercation avec les partisans d'adversaires politiques, a rapporté la radio de Lisbonne TSE. Sousa Franco ne semblait pas avoir été affecté par cette altercation et semblait en bonne santé quand il est monté dans sa voiture officielle. Selon les médias, Sousa Franco a été victime d'un malaise et a été aussitôt transporté à l'hôpital.

Les Pays-Bas dans la controverse

Bravant les ordres de Bruxelles, les Pays-Bas ont annoncé hier leur intention de communiquer les résultats préliminaires des élections européennes avant la fermeture de l'ensemble des bureaux de vote de l'UE dimanche. «*Nous aurons le premier décompte final préliminaire vers 22h30* [aujourd'hui], a souligné Rolf de Wit, un porte-parole de la radio-télévision néerlandaise. Cela nous dira avec une certitude de 98 % ou 99 % qui sera élu aux 27 sièges néerlandais du Parlement européen.» Le différend porte sur l'interprétation d'une nouvelle loi électorale européenne, entrée en vigueur le 1er mars, qui selon les Néerlandais autorise la publication de résultats tant qu'il ne s'agit pas du chiffre définitif et officiel.

Associated Press

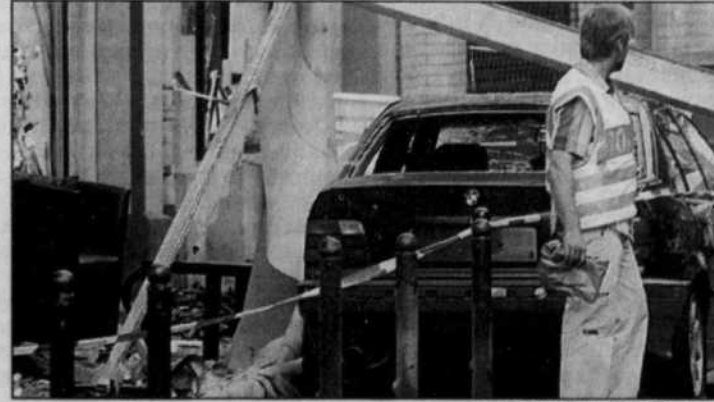
ALLEMAGNE

Une bombe fait 17 blessés dans un quartier turc de Cologne

Cologne, Allemagne — Une explosion apparemment due à une bombe a fait au moins 17 blessés, dont quatre grièvement atteints, hier dans un quartier de Cologne où vit une importante communauté turque, a-t-on appris auprès des services de secours et de sécurité.

«*Nous pensons qu'il s'agit d'une bombe*», a déclaré un porte-parole de la police, ajoutant que les services de secours avaient trouvé sur place une grande quantité de clous. La police a dit qu'elle ne disposait d'aucune indication quant aux mobiles et qu'il n'y avait eu aucun avertissement.

La déflagration est survenue dans le quartier de Mülheim, à Cologne, où vivent de nombreux Turcs. «*Cela pourrait être le milieu [...]. Cela pourrait être une opération turque parce que le quartier est turc. Ou cela pourrait être islamiste. Pour l'instant, c'est complètement ouvert*», a dit un responsable allemand de la sécurité.



GEORG HILGEMANN REUTERS

Mais la chaîne de télévision allemande ZDF, citant des membres des services de sécurité, a indiqué dans la soirée que la piste crapuleuse était plus probable que la thèse d'un attentat politique.

La police a bouclé le quartier, les façades sont très endomma-

gées et des voitures ont été détruites, a rapporté un correspondant de Reuters. Les pompiers ont précisé que la déflagration a fait au moins 17 blessés, dont quatre sont dans un état grave.

Reuters

EN BREF

Irak: oléoduc saboté

Kirkouk, Irak — Hier matin, l'oléoduc principal reliant les gisements de Kirkouk au terminal turc de Ceyhan, visé à de multiples reprises par des attaques depuis août dernier, a été saboté. «*Une bombe de forte puissance, placée à 80 kilomètres à l'ouest de Kirkouk, sur le principal oléoduc reliant cette ville à Ceyhan, a explosé à 8h20*», a affirmé le chef de la Défense civile de Kirkouk, Anouar Hamad Amine. «*Les pompiers avaient éteint l'incendie vers 15h et vont réparer l'oléoduc*», a indiqué le chef des pompiers de la Compagnie des pétroles du Nord (NOC), Jomaa Ahmad. — AFP



É D I T O R I A L

Un gouvernement minoritaire...

Aucun des grands partis politiques ne veut en ce moment préciser l'attitude qu'il adopterait si le scénario d'un gouvernement minoritaire devenait réalité. Néanmoins, ils n'ignorent pas que, le cas échéant, le jeu politique serait considérablement modifié. Sur plusieurs sujets, ils seraient appelés à nuancer, sinon à revoir leurs positions.

Si un gouvernement minoritaire il y a au lendemain du 28 juin, la première préoccupation des partis sera d'atténuer le risque d'instabilité politique. Tous seront conscients de l'impact possible d'une telle situation sur la valeur du dollar et l'économie en général. Comme personne ne voudra que de nouvelles élections soient rapidement déclenchées, on accordera au gouvernement qui sera formé un délai suffisant pour faire ses preuves.

Très vite, ce gouvernement minoritaire, libéral ou conservateur, devra prendre des décisions importantes. Certaines seront cruciales, comme dans le cas de la participation canadienne au bouclier spatial américain. Dans ce dossier, on ne pourra attendre guère plus tard que le début de l'automne car Washington est déterminé à déployer les premiers missiles d'ici la fin de l'année.

Aujourd'hui, personne n'est en mesure de dire quelle décision prendrait le Canada en ce qui a trait à ce projet. Stephen Harper est favorable à une participation canadienne au bouclier. Paul Martin, pour sa part, tergiverse depuis plusieurs mois. Jack Layton et Gilles Duceppe, quant à eux, y sont franchement opposés. Le gouvernement américain ne cache pas qu'il s'inquiète de cette situation.

Le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, sera alors dans une situation délicate en raison des enjeux que comporte ce dossier. Quelle qu'elle soit, la décision qui sera prise aura des effets importants sur la politique de défense

du Canada. Dire non au bouclier spatial sera aussi dire non à une participation active à la défense du territoire nord-américain. Le commandement canado-américain du NORAD qui assure actuellement la défense continentale sera réduit à un rôle mineur.

Forcé de prendre une position, les partis devront peser les conséquences de leur choix. Si, dans une situation de gouvernement majoritaire, l'opposition peut jouer à s'opposer pour simplement s'opposer sans que cela entraîne de conséquences, ce n'est pas le cas dans une situation de gouvernement minoritaire, où toute décision a un impact réel sur l'évolution des choses. Des partis comme le NPD ou le Bloc québécois auront à analyser les situations comme s'ils étaient au gouvernement. Ce sera pour eux un changement d'attitude majeur.

Beaucoup d'importance est accordée depuis quelques jours au débat sur les valeurs morales. Mariage entre conjoints de même sexe, peine de mort, avortement et droits des minorités semblent être devenus les principaux enjeux de ce scrutin. Pourtant, les dérives qu'appréhendent certaines personnes sont quasi inexistantes. Aucun projet de loi, privé ou public, sur l'avortement ou la peine de mort soumis à un vote libre n'obtiendrait assurément d'appui majoritaire au Parlement. Quant à un projet niant le droit des homosexuels au mariage, il serait vite mis en pièces par les tribunaux.

Pendant qu'on débat de ces choses, il est par contre bien des sujets sur lesquels le prochain Parlement aura à se prononcer et qu'on n'a abordés qu'en surface jusqu'ici. C'est le cas du bouclier spatial, des relations avec les États-Unis, des mesures de sécurité contre le terrorisme, du protocole de Kyoto et bien d'autres sujets qui apparaîtront au sommet de l'ordre du jour. Ce sont toutes des questions où les partis ne pourront se réfugier derrière des votes libres. Il faut pouvoir en débattre maintenant.

Résolution inachevée

Après d'âpres négociations en coulisses, la cinquième version de la résolution irakienne présentée par le duo Bush-Blair a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité élargi. C'est sur la sécurité que le tandem anglo-américain et le trio formé de l'Allemagne, de la France et de la Russie se sont livrés à un bras-de-fer parfois rugueux. Il y a 15 jours, ces derniers avaient proposé un amendement qui, s'il avait été accepté, aurait permis au gouvernement irakien d'user d'un droit de veto sur toutes les opérations militaires de la force multinationale.

Chacun ayant décidé d'adoucir sa position initiale, un terrain d'entente a été trouvé. En un mot, on a coupé la poire en deux. Et ce, à la dernière minute. Les forces irakiennes dépendront directement de leurs ministères respectifs: la police de l'Intérieur, les militaires de la Défense. Pour ce qui est du contingent formé essentiellement d'Américains et de Britanniques, il demeurera sous le commandement des premiers. Par contre, un mécanisme de collaboration entre le gouvernement provisoire et l'état-major de la force en question devra être mis sur pied dans les plus brefs délais.

Plus précisément, la coalition sera autorisée «à prendre toutes les mesures nécessaires» pour pacifier le territoire irakien à la condition que toutes les opérations nécessaires à l'atteinte de cet objectif se fassent en «partenariat» avec le gouvernement irakien. À cet égard, on soulignera que 24 heures après l'adoption de la résolution, le président Bush a profité du sommet du G8 pour revenir sur le sujet. Il souhaitait et souhaite toujours que l'OTAN soit introduit sur l'échiquier irakien. Ce à quoi la France a opposé une fin de non-recevoir. Pour ce pays ainsi que pour l'Allemagne, il n'est pas question d'envoyer un seul soldat à moins que l'autorité irakienne n'en fasse la requête.

Cela étant, les adversaires à l'engagement militaire en Irak ont obtenu satisfaction sur une question très délicate: le pétrole. En effet, tous les revenus pétroliers seront administrés par le Fonds de développement de l'Irak. C'est celui-ci, et seulement celui-ci, qui sera habilité à décider comment et pourquoi les bénéfices tirés de l'or noir seront utilisés. Sauf que... Il est vraisemblable que les amis américains et britanniques du gouvernement irakien useront de la manne pétrolière en fonction de leurs ambitions.

En ce qui concerne la dette contractée par le gouvernement de l'ex-dictateur, l'Allemagne, la France et la Russie ont indiqué qu'il n'était pas question de donner satisfaction à l'administration Bush à cet égard. Celle-ci voulait que ces nations radient les créances contractées au fils des ans.

Tout cela rappelé, une honte doit être soulevée: le sort des milliers d'Irakiens actuellement emprisonnés n'a jamais été abordé. Deux mois après le scandale des tortures, personne n'a daigné inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cette absence relève du cynisme.



Bernard Descôteaux

STÉPHANE DION, LE «BON SOLDAT», EN MISSION DANS LES MARITIMES...



L E T T R E S

Pour en finir avec le vote stratégique

La campagne électorale en cours illustre de façon pathétique le vide des arguments utilisés par les principaux partis politiques pour obtenir notre appui. L'arme préférée des politiciens par les temps qui courent est l'appel au vote stratégique, que ce soit le Parti libéral, qui affirme qu'un vote pour le Bloc ouvre la porte aux conservateurs, ou les bloquistes, qui disent qu'il n'y a pas d'autre option pour les «vrais» Québécois.

Enfin, plusieurs répètent également qu'un vote pour le NPD est un vote perdu compte tenu du peu de chances de ce parti d'accéder au pouvoir. Tous ces arguments dénaturent le processus démocratique et font abstraction des valeurs et des convictions profondes des électeurs.

Dans un effort visant à saisir le pouls de plusieurs de mes concitoyens, je constate à regret que plusieurs d'entre eux s'approprient à voter pour un parti (libéral ou Bloc) à reculons et en se bouchant le nez. Mais posons-nous quelques questions.

Quel doit être la véritable fonction de l'exercice du droit de vote? Un vote pour un parti qui n'est pas au sommet des sondages est-il un vote perdu? Un vote doit-il d'abord et avant tout servir à barrer la route à un parti politique jugé néfaste? Les solutions de rechange aux deux principaux partis étant mises hors jeu par plusieurs commentateurs de l'actualité dès les premiers jours de la campagne, doit-on se surprendre que de plus en plus de gens n'acceptent plus de jouer le jeu d'une démocratie ratatinée?

Ne pourrait-on pas, cette fois-ci, voter avec nos valeurs et choisir un parti politique dont le programme se rapproche le plus de nos idéaux?

Les Québécois, qui sont largement progressistes, pacifistes, écologistes et en quête d'une plus grande justice sociale, ont tout intérêt à envisager de voter pour le NPD, qui

présente une solution digne de ce nom aux libéraux. Selon moi, un électeur qui vote avec ses convictions plutôt que par stratégie risque moins de connaître l'amertume le lendemain des élections.

Martin Duval
Saguenay, le 7 juin 2004

La fin d'une tradition canadienne

Je suis à la fois déçu et révolté de la décision de Radio-Canada de mettre fin à la «tradition» de *La Soirée du hockey* à la télévision. Mais tout a un prix en ce très bas monde...

Plutôt que de chercher à acheter les Québécois à coups de milliards en commandites, le gouvernement du Canada et sa société d'État Radio-Canada auraient mieux fait d'investir quelques millions dans la retransmission des matchs de notre sport national.

Avec la fin de *La Soirée du hockey* disparaît un des derniers symboles «canadiens». Il ne nous reste que le dollar en partage... Mince affaire et dur constat de la réalité des deux solitudes! Dommage, car les performances du Canadien et de l'équipe de Calgary avaient ravivé ma «Flames» canadienne.

Claude Coulombe
Le 6 juin 2004

Le mythe du débarquement

On commémore chaque année le débarquement allié du 6 juin 1944. Il y a toutefois certaines déformations insidieuses dans le traitement réservé à cet événement historique par la plupart des médias. De fait, le débarquement de Normandie est généralement dépeint par ces médias comme un tournant radical dans le cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette idée semble d'ailleurs généralement admise en Occident.

Pourtant, la majorité des historiens s'en-

tendent pour dire que l'Union soviétique se retrouvait dans une position favorable pour écraser l'Allemagne à elle seule au moment du débarquement allié. En juin 1944, l'Armée rouge avait en effet libéré la plus grande partie du territoire soviétique et pénétré dans certaines régions de l'Europe orientale. Ce furent d'ailleurs les Soviétiques qui atteignirent Berlin les premiers et forcèrent la capitulation de l'Allemagne en 1945.

Le débarquement de Normandie fit moins de 40 000 morts au total. La bataille de Stalingrad, en 1942-43, fit près de deux millions de victimes, mena à l'anéantissement de la VI^e armée allemande et consacra le revirement total de la situation stratégique en Europe. À Koursk, en juillet 1943, des milliers de tanks allemands furent détruits en quelques jours.

Il y a donc une disproportion évidente entre les deux fronts de la guerre en Europe, et presque tous les historiens s'entendent pour faire du front russe le front décisif de cette guerre. Le chiffre ahurissant des pertes soviétiques (plus de 20 millions de morts, soit la moitié du total de ce conflit mondial), renforce considérablement cette interprétation.

Les partisaneries idéologiques et patriotiques devraient être sacrifiées à la rectitude historique. La plate réalité, c'est que le débarquement de Normandie ne fut pas l'événement décisif que l'on croit. Le sort de l'Allemagne hitlérienne avait dans les faits été scellé dès 1942-43, avec la défaite sans appel des armées allemandes en URSS. Bien qu'il fut à n'en point douter une dictature sanguinaire, le régime communiste édifié par Staline fut donc le principal architecte de la défaite nazie.

Si le débarquement allié en Normandie servit à quelque chose, ce fut surtout à précipiter la défaite inéluctable de l'Allemagne hitlérienne mais aussi à empêcher l'URSS d'abuser de sa victoire.

Nicolas Bélanger
Montréal, le 6 juin 2004

LIBRE OPINION

Plutôt que le «déséquilibre», l'iniquité fiscale

JEAN-MARC LÉGER
Journaliste

L'interminable campagne électorale (de cinq à six semaines, cette fois encore, comme au temps des diligences, alors que trois semaines suffiraient aisément aujourd'hui) aura heureusement fourni l'occasion au gouvernement et à l'Assemblée nationale du Québec de soulever une fois encore la grave et permanente question du «déséquilibre fiscal» et de presser les partis politiques fédéraux, avec un discutable bonheur, de prendre clairement position à ce sujet.

Autant le phénomène est évident et chaque année plus aigu, autant on peut contester la justesse de la formule. Elle fait image, certes, et peut faire choc par sa simplicité, mais elle ne rend pas véritablement compte de la nature et de la gravité d'un état de choses à la fois inacceptable et intolérable pour le Québec et incompatible avec les règles élémentaires d'un système fédéral. Si on peut à la rigueur parler de «déséquilibre», c'est qu'il y a fondamentalement une iniquité grave, ancienne et permanente en matière de fiscalité, iniquité qui souligne avec éloquence la constante dérive du fédéralisme canadien: son glissement vers la centralisation complète.

C'est depuis la Deuxième Guerre mondiale que le tournant a été pris avec l'acceptation par les provinces de céder à Ottawa leur pouvoir d'imposition directe pour «la durée des hostilités» et, après celles-ci, plus grave

encore, de renoncer carrément à ce pouvoir en retour d'une contribution ou d'une compensation annuelle, révisée périodiquement, du gouvernement central.

L'action du Québec

Le gouvernement du Québec, lui seul, a entrepris à partir de 1945 de récupérer partiellement son pouvoir d'imposition directe. Le premier ministre Maurice Duplessis se heurta au refus catégorique de son vis-à-vis fédéral, Louis Saint-Laurent. Il prit néanmoins le risque d'instituer un nouvel «impôt provincial» de 10 % sur le revenu, appuyé par la majeure partie de l'opinion publique, consciente de l'importance de l'enjeu. Ottawa finit par s'incliner au bout de deux ans et autorisa les Québécois à déduire ces 10 % de l'impôt fédéral.

À compter du début des années 60, le gouvernement Lesage entreprit avec habileté et opiniâtreté d'élargir progressivement cette récupération de l'impôt direct, par la formule curieusement appelée «transfert de points d'impôt», tout comme il réussit plus tard à imposer un régime québécois propre de retraite, tournant majeur dans la lutte permanente pour l'affirmation de l'autonomie. Depuis lors cependant, soit bientôt 40 ans, aucune nouvelle avancée significative n'a été obtenue par le Québec.

Par ailleurs, au cours du dernier quart de siècle, la progression vertigineuse des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale,

chez nous comme dans toutes les sociétés occidentales, a entraîné un déficit annuel croissant et l'explosion de la dette. C'est là le problème central, c'est l'origine de ce fameux «déséquilibre fiscal» ou, mieux, de la scandaleuse iniquité fiscale.

Il est parfaitement anormal, dans un système fédéral, que l'un des deux ordres de gouvernement doive en permanence faire appel à l'autre, quémander le concours financier de l'autre pour faire face à ses responsabilités constitutionnelles. La grave et permanente inadéquation des ressources propres des États fédérés face à leurs obligations, inadéquation grandissante, voilà le problème majeur. Et, pour des raisons évidentes tenant à son caractère distinct (avec les charges supplémentaires qui en découlent), le Québec est plus que les autres «provinces» victime de cette situation proprement intolérable.

L'expression «déséquilibre fiscal» ne rend vraiment compte ni de l'ampleur, ni de la gravité, ni de la nature même de la situation. Il s'agit fondamentalement d'une injustice grave, d'une véritable et scandaleuse iniquité. Des fédéralistes sincères devraient être les premiers à dénoncer pareil état de choses. Le régime est vicié à la base et condamné à la centralisation permanente, à moins d'une véritable révolution en matière de fiscalité, dans la répartition des ressources entre les deux ordres de gouvernement, répartition fondée sur l'importance sociale et sur le coût réel de leurs responsabilités respectives.



Serge Truffaut

IDÉES

L'avenir de l'enseignement collégial

Et si on élargissait le mandat des cégeps?

Une réforme en profondeur du système d'éducation nécessitera de l'audace

MIREILLE GUAY

Titulaire d'un doctorat en chimie et professeure au collège de Sherbrooke

Tout système d'éducation demande périodiquement des réformes. Parfois, des modifications et des ajustements mineurs aux programmes suffisent; à d'autres moments, ce sont des réformes profondes dont le système a besoin. Mais alors, il faut avoir soigneusement circonscrit les problèmes pour éviter de les déplacer au lieu de les résoudre.

Les demandes actuelles des commissions scolaires et des universités pour un démantèlement des cégeps m'ont amenée à jeter un regard critique sur l'ensemble du système d'éducation et à faire les constats suivants.

■ Beaucoup d'élèves de cinquième secondaire sont exaspérés d'étudier dans un milieu où ils se sentent trop encadrés et dont les exigences leur demandent peu d'efforts.

■ L'enseignement secondaire peine à accomplir la lourde mission qui est la sienne en matière de connaissances, de comportement et d'attitudes à développer chez ses jeunes diplômés: maîtriser sa langue maternelle; maîtriser raisonnablement une deuxième langue; maîtriser le calcul arithmétique et algébrique; posséder une culture générale de base en histoire, en géographie et en sciences; être doté d'une solide formation morale indépendante des croyances; avoir construit sa personnalité en passant de l'enfance à la fin de l'adolescence.

■ Le niveau secondaire a du mal à faire le tri entre les élèves que l'on devrait orienter vers une formation professionnelle courte et ceux qui sont aptes à continuer au niveau postsecondaire.

■ L'entrée au cégep permet de faire un tri à l'admission, puis au cours des diverses sessions, entre les élèves ayant ou n'ayant pas acquis les compétences requises.

■ Beaucoup de jeunes n'ont pas une vocation professionnelle bien définie entre 16 et 20 ans.

■ Les universités exigent de leurs professeurs qu'ils excellent en recherche. Ce milieu est devenu si concurrentiel qu'on ne peut s'y maintenir qu'en consacrant toutes ses énergies à ce travail: il est impossible aux professeurs d'université de consacrer beaucoup de temps à l'enseignement.

■ Les universités ne réussissent plus à engager des professeurs qui se consacrent principalement à enseigner et utilisent majoritairement des chargés de cours alors que ceux-ci n'ont pas à fournir d'encadrement aux étudiants puisqu'ils sont payés à la leçon.

■ Depuis 30 ans, les universités ont ouvert des programmes qui servent à former des supertechniciens bien plus que des universitaires, c'est-à-dire des penseurs.

De l'audace!

De ces constats, je conclus que si on veut s'embarquer dans une réforme en profondeur du système d'éducation, on devrait faire preuve d'audace et s'orienter vers les options suivantes.

■ Ramener dans les cégeps la dernière année du secondaire pour les élèves décidés à s'engager dans des études postsecondaires, techniques ou universitaires.

■ Ramener dans les cégeps la première année d'université pour les élèves qui se destinent aux études universitaires.



Il y a d'autres choix pour l'avenir des cégeps que leur abolition réclamée par les commissions scolaires et les universités.

■ Maintenir au secondaire une cinquième année en formation professionnelle pour les élèves qui ne veulent ou qui ne peuvent pas accéder au niveau postsecondaire.

Ainsi, la formation collégiale préuniversitaire se ferait en quatre ans tandis que la formation collégiale technique serait donnée en quatre ans également.

Quels seraient les avantages d'un tel système comparativement à ce que proposent les commissions scolaires (s'attribuer la première année du collégial actuel et donner à l'université la deuxième année du collégial préuniversitaire)? En voici quelques-uns.

■ Le taux de décrochage des 16-17 ans devrait diminuer. Ceux qui s'intégreraient au milieu collégial se trouveraient dans un milieu où règne un équilibre entre encadrement et liberté, avec des enseignants connaissant bien leur matière et souvent riches de plusieurs années d'expérience professionnelle (industrie, recherche, milieu médical, etc.), bref, un milieu plus stimulant. Les élèves n'intégrant pas le cégep pourraient continuer dans un secondaire V professionnel, ce qui leur donnerait l'espoir d'arriver rapidement dans le monde du travail.

■ Les enseignants du secondaire pourraient se consacrer davantage à leur mission au lieu de s'engager dans un niveau d'enseignement (première année

du collégial) qu'ils connaissent mal, auquel ils ne sont pas préparés et pour lequel ils n'ont probablement pas toujours les compétences requises. On peut alors espérer que les cégeps n'auraient plus à donner de cours d'appoint en français, en anglais ou en mathématiques.

■ Le tri entre les élèves capables ou non de poursuivre des études postsecondaires se ferait par le truchement des admissions au cégep et par les critères d'atteinte des compétences collégiales.

■ Les enseignants universitaires recevraient des étudiants plus mûrs, capables d'un travail intellectuel plus approfondi, plus sûrs de leur choix de programme, ce qui corrigerait la tendance à abaisser le niveau de formation.

■ Les chargés de cours enseignant en première année d'université pourraient intégrer le corps professoral des cégeps et obtenir enfin des conditions de travail décentes. Ils pourraient alors consacrer du temps à l'encadrement des élèves puisque cela fait partie de la tâche d'un professeur de cégep.

On trouverait probablement d'autres qualités à ce système pour peu qu'on se donne la peine de l'examiner attentivement. Toutefois, pour en voir les avantages, il faudrait être animé d'autre chose qu'un désir nostalgique du «cours classiques». Comme disait Georges Danton: de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace! Il faudrait avoir l'audace de maintenir un système d'éducation propre au Québec plutôt qu'un désir servile d'imiter les États-Unis ou l'Europe.

Deux jours de cirque à Québec

Cégeps à vendre

LOUISE MAILLOUX

Professeure de philosophie au cégep du Vieux-Montréal

Deux jours de cirque pour faire croire au monde que le problème est démographique. Deux jours de cirque pour nous convaincre des nombreux coûts astronomiques. Deux jours seulement pour faire tourner un gros paquebot sur un dix-cents.

Oui, deux jours de cirque en spectacle où tous les fiers et ambitieux concurrents administrateurs-argentiers présentent tour à tour leur numéro de marketing dans le but d'augmenter l'efficacité de la production des «têtes» sur mesure devant remplir les chaudes commandes de l'industrie (dite «le milieu») et ainsi rentabiliser au maximum l'entreprise collégiale de façon à ce qu'elle donne davantage satisfaction à l'ensemble de sa clientèle, et ce, vous l'aurez deviné, à moindre coût. Qui a dit que les administrateurs n'ont pas de rêves?

Il faudra donc décerner un diplôme au plus grand nombre possible d'étudiants dans le moins de temps possible. De la souplesse, qu'ils appellent cela. Ce qui suppose qu'on doit éliminer tous les «irritants» qui font épaisir l'huile et qui ralentissent la chaîne de montage: la philosophie et la littérature, par exemple. [...]

Et pour réaliser cela, il ne suffit certes pas d'ajuster la formation générale d'un quart de tour de manivelle, comme veut bien le laisser croire la Fédération des cégeps, qui suggère une diversification de cette formation en fonction des régions. [...] En réclamant l'autonomie des collèges, les administrateurs ne demandent au gouvernement rien de moins que de leur donner les moyens politiques qui leur ont toujours manqué jusqu'ici pour qu'ils puissent infléchir à leur guise l'enseignement dans le sens de l'efficacité et de la rentabilité et ainsi transformer la belle et inutile culture en boîtes de Cracker Jack.

Ce que ces gens-là souhaitent, c'est d'avoir enfin les coudées franches pour ouvrir bien davantage les conseils d'administration à l'industrie et, de concert avec celle-ci, élaborer leurs propres programmes, spécialiser leurs collèges, décerner leurs propres diplômes, engager leur personnel enseignant et technique en fonction des besoins de l'industrie, pouvoir le remercer lorsque l'industrie ne les requiert plus et les engager de nouveau si le marché l'exige. Tout cela conduirait inévitablement à un démantèlement complet du réseau collégial, qui garantirait jusqu'à maintenant les mêmes contenus disciplinaires et, donc, la même qualité d'éducation et un diplôme de même valeur dans chaque collège de la province.

Enjeu syndical

L'enjeu crucial de ce forum se situe incontestablement à un niveau politique, dont on s'est bien gardé de discuter jusqu'ici et qu'on a habilement contourné en centrant le débat sur la pertinence de la formation

fondamentale alors que les administrateurs des collèges savent très bien que ce qui ralentit le plus la diplomation, c'est le fait que nos étudiants travaillent d'abord et étudient ensuite.

Mais ce que ces administrateurs savent surtout, c'est que l'autonomie qu'ils réclament suppose de vidanger l'actuelle convention collective qui régit uniformément les règles de travail de tous les employés des 48

entreprises collégiales publiques, ce qui constitue à l'évidence le plat de résistance, la pièce maîtresse dont les administrateurs doivent à tout prix se débarrasser s'ils veulent pouvoir gérer avec la plus grande latitude possible l'usine à «têtes» qui les fera devenir présidents.

Cela fait des lunes que les directeurs des collèges rêvent de respecter le marché plus que les employés et les étudiants. De pouvoir enfin participer au jeu de la négociation pour jouer aux échecs avec le monde comme tous les grands de ce monde. D'accroître la mobilité du personnel et des étudiants pour rentabiliser l'entreprise. De la souplesse, bordel! Mais jusqu'ici, ils n'ont jamais eu les moyens politiques, ayant les mains liées par une convention négociée entre l'État et ses employés. C'est surtout cela qu'ils réclament lorsqu'ils parlent d'autonomie et de souplesse.

Il s'agit donc de démanteler le réseau public collégial, de casser la solidarité syndicale en négociant la convention localement, c'est-à-dire collège par collège, briser les départements qui sont le lieu politique d'appartenance et d'échange entre professeurs d'une même discipline et isoler ceux-ci en faisant de chacun un pigiste assez free merci qui offrirait ses services aux différents programmes, mettant alors ces professeurs en compétition les uns avec les autres et les rendant ainsi vulnérables aux sacro-saintes règles de la piastre. [...]

Ce forum sur les collèges constitue la plus vaste offensive politique antisyndicale que le monde de l'éducation ait connue depuis la création des cégeps. Et ceci va tout droit dans le sens de la récente loi permettant la sous-traitance. Le bulldozer néolibéral étend progressivement ses tentacules à l'éducation avec, pour tout bagage, une calculatrice à la place du cœur. [...]

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Beaucoup de jeunes n'ont pas une vocation professionnelle bien définie entre 16 et 20 ans

De ces constats, je conclus que si on veut s'embarquer dans une réforme en profondeur du système d'éducation, on devrait faire preuve d'audace et s'orienter vers les options suivantes.

L'impact de décisions passées

Plusieurs mesures adoptées depuis les années 60 ont créé des situations problématiques dans le réseau collégial

ARTHUR MARSOLAIS

Chercheur en éducation

Il y a, dans le réseau collégial actuel, des situations problématiques qui résultent de décisions marquantes prises pour autre chose que l'enseignement collégial. Il faut se rappeler ces multiples interdépendances si on veut penser rigoureusement les possibilités d'optimiser le rôle des cégeps dans le contexte du prochain forum annoncé. Je soulignerai trois facettes d'une interdépendance déterminante.

Une première, la plus ancienne, vient d'un coup de barre donné dans les années 60. Elle touche les effets d'abord peu visibles, sur le cégep, de la suppression de l'exigence de baccalauréats peu spécialisés comme base préalable à diverses formations professionnelles. Ce faisant, nous avons procédé à une réforme de pauvres, sans équivalent dans le reste de l'Amérique du Nord. Ailleurs, il faut encore un baccalauréat en arts, en sciences ou en sciences sociales avant de commencer, au deuxième cycle universitaire, des formations en médecine, en droit, en travail social, en psychologie, en enseignement secondaire et souvent même en enseignement primaire ainsi que dans presque toutes les professions de la santé sauf les soins infirmiers.

Cela engendre deux contraintes pour les cégeps. D'une part, ceux-ci fournissent avec une très modique base de formation générale ce qui fait normale-

ment partie, comme formation générale, d'un baccalauréat hyperspécialisé de quatre ans et d'un baccalauréat généraliste. D'autre part, il est extrêmement difficile pour les cégeps d'assumer une partie de certains des programmes les moins spécialisés de premier cycle universitaire tandis que leurs parents institutionnels, les collèges communautaires, le font couramment et aisément.

Il ne faut pas chercher dans le seul cégep le remède à des difficultés qui procèdent de choix structurants

Une deuxième décision, portant dans ce cas-ci sur le secondaire et prise à la fin des années 70, pèse lourd sur le cégep. Ce fut la décision d'enlever au deuxième cycle secondaire son rôle de banc d'essai pour un choix d'orientation dans les études ultérieures. En effet, on a alors supprimé la petite palette de profils optionnels qui donnaient à choisir, pour les études préuniversitaires, entre une dominante arts et lettres, une dominante administration, histoire et géographie, sciences sociales, psychologie et éducation, et, enfin, une dernière dominante de sciences de la nature et de la santé.

Des choix en suspens

Cela fait en sorte que le cégep doit accueillir dans des programmes qui présupposent un choix d'orientation un très grand nombre de jeunes que le système scolaire a poussés à laisser ces choix en suspens. Notons toutefois que la restructuration promise du deuxième cycle secondaire au cours des quatre prochaines années semble devoir renverser la vapeur en ce qui concerne sa contribution à l'orientation.

Un troisième héritage, touchant la formation pro-

fessionnelle aux métiers, pèse lourdement sur les cégeps. En effet, la politique instaurée en matière de formation professionnelle des jeunes, entre 1984 et 1988, a eu comme résultante, pas clairement désirée, de fermer considérablement l'accès des jeunes de moins de 20 ans aux métiers.

Dans un document ministériel de ce printemps sur le régime des études secondaires (*Document de consolidation*, page 4), on affirmait que le taux d'obtention d'un diplôme de métier avant l'âge de 20 ans stagne à 2 % depuis plusieurs années. Il en découle que les élèves auxquels ces qualifications conviennent se retrouvent souvent dans d'infinis détours par le cégep et dans un enchaînement de déceptions.

En même temps, dans cette conjoncture de réexamen de la formation aux métiers des années 80, le Québec n'a pas suivi la tendance prévalant en Amérique du Nord, soit de ramener toutes les formations de métiers sous la tutelle des collèges communautaires déjà engagés dans la formation technique.

Réorienter les études collégiales pourrait équivaloir à rendre les collèges beaucoup plus nettement partenaires des universités dans divers premiers cycles. Peuvent-ils jouer un rôle dans l'amélioration pressante de l'accessibilité des formations de métiers pour les jeunes? Il ne faut pas l'exclure a priori. Peut-être, mais cela ne peut se faire qu'en harmonisant l'action de part et d'autre.

Prenons garde de ne pas chercher, dans le cégep considéré isolément, le remède à des difficultés qui procèdent en bonne partie de choix structurants qui s'appliquent d'abord ailleurs et qui peuvent aussi être modifiés.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Coriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jessi Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (papiers d'été, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (papiers cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Geneviève Ota-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebail (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemmatis, Michel Berracichera, Philippe Borne, Johanne Brunet, Nicole Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Glébe Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sulfuration). MONTEUR, Heuresux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafer, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Rose. LA FONDATION DU DEVOIR, Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

CÉGEPS

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous sommes devant le pire et le moins pire», a expliqué hier Daniel Loiselle, enseignant en littérature, venu réitérer lors du rassemblement parallèle l'importance de la formation générale. «Le pire, c'est l'abolition des cégeps, et le moins pire, c'est la décentralisation des pouvoirs et l'abolition de la formation générale. [...] Et c'est un peu comme si on allait choisir le moins pire de deux maux.»

Les premiers temps du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, qui prend fin aujourd'hui à Québec, ont permis hier aux dirigeants syndicaux et aux représentants étudiants d'affirmer que leurs craintes s'étaient concrétisées. «La lutte, le vrai forum, il se mène ici», a indiqué le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, aux centaines de personnes réunies à l'extérieur, devant l'hôtel Loews Le Concorde. «La vraie parole, elle est dans la rue», a-t-il indiqué.

Cette ambiguïté dénoncée par les centrales syndicales était sur toutes les lèvres hier. Des cadres de collège aux étudiants en passant par l'opposition péquiste et adéquate, tous ont dénoncé le doute maintenu par le ministre Reid depuis les tout premiers temps du débat public. Dans son allocution d'ouverture, Pierre Reid a répété qu'il n'était pas question d'abolir les cégeps. «Je voudrais vous rassurer pour la énième fois», a-t-il affirmé. «Les collèges garderont leur rôle.» Alors que bien des gens exigent qu'il lève le voile sur ses véritables intentions, notamment en ce qui a trait à la cohabitation des formations préuniversitaires et technique, le ministre ne tranchera pas la question aujourd'hui non plus, selon ce qu'on chuchote en coulisses. M. Reid, qui a assisté à une portion des ateliers du matin et de l'après-midi hier, pourrait plutôt évoquer une ouverture vers l'autonomie des collèges, réitérer l'importance des cégeps pour le développement régional et insister sur le cheminement des élèves.

Du côté des cégeps, qui n'ont pas aimé voir le débat public dévier uniquement vers la proposition des commissions scolaires de remodeler complètement le paysage collégial, la tension était palpable hier. «On en a un peu marre de voir le ministre maintenir le doute et nous tenir en haleine comme ça», a expliqué un dirigeant de collège. «Le débat est commencé depuis novembre, le ministre a ce qu'il faut pour trancher.»

En attendant, l'idée d'une sixième année au secondaire et d'un bac de quatre ans n'a séduit personne hier, hormis la FCSQ, qui continue de la défendre. C'est plutôt à un vibrant plaidoyer en faveur d'une plus grande autonomie des cégeps — à la manière des universités, absentes du parquet hier — qu'on a eu droit.

«Nos gens plaident pour plus d'autonomie, plus de responsabilisation», a expliqué hier le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher. La décentralisation ne peut cependant pas être réglée à l'intérieur du forum, a ajouté M. Boucher, qui plaide pour un autre lieu de débats, à l'autonomie, «autour d'une table», réunissant cégeps, centrales syndicales, étudiants et représentants de la société civile.

Notons que le format choisi par le MEQ pour ce forum a déçu à la totalité des participants, qui ont souvent fait état au micro de leur malaise face à un compteur numérique affichant le décompte de trois minutes et clignotant pour indiquer le moment de conclure. Une fois les trois minutes écoulées, le contact était coupé, laissant l'intervenant sans voix...

Alexandre Bouchard, étudiant au collège de Rosemont, a surpris l'assemblée en choisissant de se présenter au micro pour afficher le silence le plus complet pendant que les trois minutes s'égrènaient au compteur. «C'est ma façon de défendre le réseau collégial, par une économie de salive. Il n'y a rien à redire. Il est parfait comme ça.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il la défendra avec constance et qu'il est confiant d'avoir l'appui de ses collègues à ce sujet. Le Bloc, a-t-il ajouté, pourrait avoir plus de poids sur cette question que tous les autres partis s'il détient la balance du pouvoir à la fin de juin, et il pourrait bien se retrouver paradoxalement en position de défendre l'opinion dominante au Canada où, selon le sondage Ekos d'avril, 82 % des Canadiens appuient le protocole de Kyoto. Cet appui atteignait 90 % au Québec et plus de 66 % auprès des Albertains qui, jusque-là, n'appuyaient pas la position fédérale à plus de 45 %.

Lors d'un entretien téléphonique avec Le Devoir, le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, a de son côté qualifié le projet de Stephen Harper de «catastrophe diplomatique et écologique pour le Canada» s'il devait se matérialiser un jour. A son avis, cette question doit devenir un enjeu de premier plan de la campagne électorale en cours.

Selon le principal représentant canadien dans les négociations sur le protocole de Kyoto, le retrait du Canada «frapperait de plein fouet la réputation et la crédibilité du pays pas seulement dans le domaine de l'environnement mais aussi dans les délicates négociations des dossiers de l'agriculture et du commerce international». Le Canada, a expliqué David Anderson, a été forcé par ses réticences la communauté internationale à reporter de plusieurs mois la conclusion de plusieurs ententes sur la mise en application des règles de gestion du protocole: son désengagement par les conservateurs donnerait l'impression que le Canada ne respecte pas la parole donnée, et son image de leader social et environnemental en souffrirait en plaçant le Canada derrière les États-Unis dans ce dossier.

Le retrait du Canada, a ajouté le ministre fédéral de l'Environnement, le rendrait responsable de la paraly-

sie éventuelle du protocole de Kyoto car il pourrait enlever la mince marge d'émissions nécessaire à sa mise en œuvre, laquelle exige une ratification par des pays à l'origine de 55 % des émissions mondiales. La Russie, qui paralysait le jeu jusqu'ici, vient de s'engager à ratifier Kyoto en échange de l'appui de l'Union européenne de l'accepter dans le club économique international.

«La responsabilité que porterait le Canada devant ses alliés internationaux serait énorme. Mais M. Harper fait une très mauvaise lecture politique en voulant alléger le Canada sur les États-Unis. Il oublie que le candidat qui a pour l'instant l'avance sur le président Bush, le sénateur Kerry, promet des mesures vigoureuses qui, sans nécessairement ramener les États-Unis dans le giron de Kyoto, vont aller de pair avec les efforts de la communauté internationale. Le Canada, dans cette situation, se retrouverait en position plus réactionnaire que les États-Unis.»

Selon le ministre Anderson, Stephen Harper montre ici plus que jamais qu'il n'est qu'un politicien d'envergure régionale, à la solde d'Exxon, et non pas un homme d'État comme le Canada en a besoin. Les diktats des bonzes économiques de sa région pétrolière le mènent, selon le ministre, à nier les problèmes liés aux changements climatiques que vivent déjà les Canadiens des régions nordiques, aux prises avec le dégel du permafrost, des régions forestières, qui commencent à envahir les insectes venus du sud, ainsi que des régions côtières de l'ouest et de l'est, où les signes de chambardement des écosystèmes maritimes s'accumulent aux dépens de l'avenir des pêcheries commerciales.

De son côté, Steven Guilbeault, porte-parole national de Greenpeace dans le dossier des changements climatiques, estime que Stephen Harper «ne sait manifestement pas de quoi il parle». Il explique que «même le président Bush n'a pas réussi à débrancher les États-Unis de la convention de Genève dans l'affaire des prisonniers afghans détenus à Cuba; je me demande comment Stephen Harper peut prétendre réussir là où son mentor n'a pas pu le faire. Il semble qu'un pays ne peut plus se retirer d'un traité qui, une fois ratifié, devient une loi internatio-

nale. Si tel devait être le cas, M. Harper ferait bien de compter ses sous car le protocole de Kyoto prévoit des amendes importantes en cas de non-respect des objectifs devenus juridiquement contraignants. Les parties au protocole devront payer au prix du marché les réductions de GES qu'elles n'ont pas obtenues chez elles, ce qui pourrait coûter des milliards au Canada en amendes.»

A Ottawa, les déclarations de Stephen Harper ont déclenché une réflexion stratégique au sommet du ministère fédéral de l'Environnement. Selon un document obtenu hier après-midi par Le Devoir, on estimait dans les hautes sphères de ce ministère que «la plupart des impacts des changements climatiques au Canada proviennent des émissions produites ailleurs dans le monde. C'est pourquoi nous avons besoin d'une entente internationale fonctionnelle qui permettrait d'amorcer la réduction des émissions planétaires. Le Canada doit évidemment faire sa part pour que la famille internationale fasse la sienne». L'auteur de ce mémo, un des principaux stratèges fédéraux dans ce dossier, ajoutait dans sa note confidentielle «qu'en reniant Kyoto, Stephen Harper priverait le Canada d'une position de leader dans les technologies émergentes de réduction des GES, qui amélioreraient l'efficacité énergétique et la productivité des entreprises tout en permettant de produire de plus en plus d'énergies propres» et renouvelables, comme l'éolien.

Le Sierra Club du Canada a pour sa part éliminé hier le Parti conservateur de ses «olympiques de l'écologie», dont la médaille d'or a été décernée au Parti vert du Canada, la médaille d'argent au NPD et au Bloc, avec, en troisième position, le Parti libéral. «Le plan des conservateurs en ce qui a trait aux changements climatiques et épouvantable, rétrograde et loin d'être écologique», rapportait la Presse canadienne à propos de la position du Sierra Club.

Maude Barlow, du Conseil des Canadiens, déclarait de son côté qu'«un vote pour Harper est un vote pour George Bush».

Le Devoir

MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

studio, a soutenu le lieutenant politique de M. Martin au Québec, Jean Lapierre, qui sera au côté de son chef.

Le directeur des communications de la campagne du PLC, Steve Mackinnon, a expliqué brièvement que cette pause était prévue et qu'elle fait suite à deux voyages, l'un en Normandie et l'autre aux États-Unis. M. Mackinnon a assuré que M. Martin n'était pas fatigué pour autant.

«Il y a des moments où vous participez à des événements publics, à d'autres moments, vous faites d'autres genres de travail, en plein milieu de campagne. C'est ce que je vais faire demain [aujourd'hui], a fait valoir le chef libéral en marge de la réunion du G8, qui se poursuit aujourd'hui à Sea Island, en Géorgie.

Pendant ce temps au Canada, les libéraux ont été mis sur la défensive par des déclarations assassines au sein de leurs troupes. Mécontente du style de la campagne, la députée ontarienne Carolyn Parrish a qualifié la campagne libérale de «comédie d'erreurs». Mme Parrish a dit estimer que le déclenchement des élections aurait dû être retardé à l'autonomie compte tenu du fait que son siège et celui d'autres députés libéraux en Ontario ne sont pas assurés.

Le Parti libéral a tenté de minimiser l'impact de ces propos mais ceux-ci venaient s'ajouter à la critique faite la veille par la candidate dans la circonscription la-voisive d'Alfred-Pellan, Carole-Marie Allard. Mme Al-

lard avait dit souhaiter un virage dans le style de campagne. Elle avait également estimé que Jean Lapierre prenait trop de place. Virulent, ce dernier n'a pas manqué de lui rappeler qu'il passait 18 heures par jour à travailler et à multiplier les apparitions publiques, ce qui «est plus sportif que de faire des clubs de l'âge d'or».

La grogne au sein des troupes libérales ne s'arrête pas là. Hier, la sénatrice libérale Anne Cools a fait campagne auprès d'un ténor conservateur, John Reynolds. Elle en a d'ailleurs profité pour railler les libéraux sur le scandale des commandites. En son âme et conscience, elle a souligné qu'elle ne pouvait plus être associée au PLC compte tenu du fait que le gouvernement avait trahi les citoyens canadiens dans ce dossier.

Il s'en trouvait tout de même hier pour défendre ardemment Paul Martin. La ministre Hélène Chalifour Scherrer a soutenu qu'il est «un chef compétent et intègre». De plus, «M. Martin a toujours été un excellent rassembleur», a-t-elle ajouté. Du coup, Mme Chalifour Scherrer a nié que l'appel lancé à d'anciens ministres identifiés à Jean Chrétien avait laissé voir des signes de filiosité dans l'entourage de M. Martin.

Quoi qu'il en soit, le père de la Loi sur la clarté référendaire, Stéphane Dion, et des adversaires de M. Martin dans la course au leadership, Sheila Copps et John Manley, sont venus prêter main-forte. «M. Martin ne les avait pas appelés la semaine dernière. Il les a toujours invités à faire partie de cette campagne-là, a affirmé Mme Scherrer. [...] Dès le premier jour, M. Martin a demandé à tous les libéraux qui partageaient sa vision de pouvoir être présents. En ce sens-là, s'il y en a qui ont tardé un peu à venir, c'est parce qu'ils sont venus un peu sur le tard [sic].»

Dans une autre perspective, il est clair pour Jean La-

pierre que ce que fait Paul Martin, «c'est la réconciliation familiale». «L'intérêt du parti doit passer par-dessus les ego meurtris», a-t-il tranché.

Dennis Dawson, candidat dans Beauport et proche du chef libéral, a souligné qu'il était normal que la course au leadership ait écorché des libéraux. «Mais si on avait eu un problème avec Stéphane Dion, il n'aurait pas été candidat», a-t-il laissé tomber.

Pendant ce temps, l'ancien premier ministre Jean Chrétien se tient loin des projecteurs, l'ancien ministre de la Justice Martin Cauchon, qui a mené le dossier des mariages gais qui divise toujours autant les libéraux, n'a vraisemblablement pas reçu d'invitation à être à l'avant-scène et l'ancien ministre responsable du controversé programme des commandites, Alfonso Gagliano, a déposé des poursuites contre ses anciens amis.

Devant tous ces mouvements dans la campagne libérale, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui lui mène une campagne qui apparaît soporifique, s'est permis quelques commentaires ironiques. «Je crois que les libéraux font appel à une nouvelle stratégie. Pourtant, c'était important le changement. Ils disaient qu'ils voulaient faire oublier le passé, tant et si bien que même leur directeur des communications a dit que le slogan "Droit devant", c'était pour que les gens oublient le passé. Là, on ramène le passé. Ça confirme ce que je disais: droit devant comme avant», a dit M. Duceppe, qui faisait campagne dans l'ancienne circonscription de Jean Chrétien, Shawinigan.

Le Devoir

Avec la collaboration d'Alec Castonguay et de Clairandree Cauchy

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

de l'OTAN, je suis sûr que tous les membres seraient prêts à examiner» cette requête, a estimé M. Martin. «Si cela prenait une forme de participation d'expertise à l'intérieur de l'OTAN, on pourrait le faire, mais [actuellement], on n'a pas les troupes disponibles à envoyer», a-t-il ajouté, rappelant l'engagement du Canada en Haïti et en Afghanistan.

De son côté, le président français Jacques Chirac est monté au créneau pour s'opposer à la stratégie américaine dans l'Irak d'après-guerre. M. Chirac a nettement marqué ses divergences avec le président américain George W. Bush sur les moyens de stabiliser l'Irak et de reconstruire le pays, toujours plongé dans la violence.

«Je ne crois pas qu'il soit dans la vocation de l'OTAN d'intervenir en Irak. De surcroît, je n'ai pas le sentiment que ce serait opportun, ni même forcément bien compris», a déclaré M. Chirac lors d'une conférence de presse. La France considère qu'une «otanisation» de l'Irak risquerait d'aggraver le sentiment chez les Ira-

kiens d'une guerre entre l'Occident et le monde musulman.

Hôte du sommet, le président Bush a présenté à ses partenaires du G8 le nouveau président du gouvernement transitoire irakien, Ghazi al-Yaouar, invité à Sea Island. «Je n'aurais jamais pensé il y a un an et demi que je serais assis à côté du président irakien d'un pays libre. Et vous voyez», a-t-il déclaré lors d'une séance de photos avec le responsable irakien avant un entretien en tête à tête. De son côté, Ghazi al-Yaouar a promis de faire avancer son pays vers la démocratie. «Nous avançons à pas réguliers vers elle», a-t-il assuré.

Mais le dossier du jour — et aussi du sommet maintenant que la résolution sur l'Irak est passée — était le «GMO». C'est avec les dirigeants des pays invités originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient que le thème a été abordé. Reste que le Maroc, l'Arabie Saoudite et l'Égypte ont décliné l'invitation de Washington sur ce dossier qui fâche.

Le président Jacques Chirac, qui, au cours d'une conférence de presse, a mis l'accent sur la nécessité de régler les conflits au Proche-Orient comme tout «préalable», a rappelé le soutien de la France à la feuille de route et l'hypothèse de l'envoi au Proche-Orient d'une force de paix internationale. «La réforme ne se décrète pas de l'extérieur. Elle s'accomplit à l'inté-

rieur. Les valeurs imposées ne s'assimilent jamais. Elles gardent toujours le goût de l'humiliation», a-t-il déclaré au cours du déjeuner avec les dirigeants invités, selon le document de travail rendu public par l'Élysée.

Les États-Unis ont tenté de convaincre le G8 de procéder à une annulation massive de la dette irakienne, mais derrière leurs déclarations optimistes, les grandes puissances semblaient toujours loin d'être d'accord sur l'ampleur des sommes à oublier. Certes, les dirigeants se disent tous prêts à renoncer à une partie de leurs créances, mais ils ne font pas tous preuve de la même générosité. D'un côté, les Américains — auxquels Bagdad ne doit pas grand-chose — plaident en faveur d'une annulation de 80 à 90 % de la dette irakienne qui, en accumulant les intérêts depuis plus de 20 ans, a grimpé aujourd'hui autour de 120 milliards de dollars.

Français et Allemands ne sont prêts à tirer un trait que sur la moitié des sommes dues par Bagdad. Les Russes pousseraient jusqu'aux deux tiers. Les Japonais sont restés muets jusqu'ici sur l'ampleur de l'effort qu'ils consentiraient à faire, et seuls les Canadiens, toujours vertueux, ont déjà dit qu'ils annuleraient la totalité de leurs créances qui, il est vrai, ne totalisent que 750 millions \$US.

Associated Press et Agence France-Presse

COQS

SUITE DE LA PAGE 1

services de proximité. «Est-ce que vous avez le sentiment que les services se sont améliorés avec la fusion? Il n'y a que Jean-Paul L'Allier qui pense ça», a dit Jacques Langlois, dressant un «constat d'échec» en ce qui concerne le déneigement des routes et l'entretien des parcs.

«On ne juge pas de l'avenir d'une ville sur un nid-de-poule», a répondu M. L'Allier. Quand M. Langlois veut faire dévier le débat sur la personne, sur le maire de Québec, il veut que les gens choisissent l'avenir d'une ville sur la base de la personnalité. Ce n'est pas ça, un débat de société.»

Les commentaires du maire n'ont pas empêché Jacques Langlois de poursuivre ses attaques. Le chef de l'opposition au conseil municipal a accusé Jean-Paul L'Allier d'avoir «berné les citoyens» au moment du processus des fusions municipales et d'utiliser aujourd'hui les fonds de la grande ville «au gré de ses fantaisies». Lorsque le maire a tenté de démontrer qu'une grande ville avait plus de chances de rayonner sur la scène internationale, l'ancien maire de Beauport s'est même demandé si M. L'Allier n'était pas «en train de justifier [ses] prochains voyages».

Visiblement exaspéré, Jean-Paul L'Allier s'est dit «tanné de l'entendre parler de la malhonnêteté du maire». «Il fait de la basse démagogie. Ça fait longtemps que je le connais sous cet angle», a-t-il noté. Le maire s'est tout de même permis de décocher quelques flèches à son adversaire. «Quelqu'un qui dit qu'il veut construire la ville et qui, en cours de mandat, dit vouloir la détruire, ce n'est pas rien», a-t-il lancé. Jacques Langlois s'est en effet rangé dans le camp des défu-

sionnistes après avoir constaté les résultats de la signature des registres.

Jean-Paul L'Allier a souligné que la grande ville «pourra s'améliorer». «On la juge bien sévèrement, mais elle n'a que 30 mois d'existence», a-t-il dit. Le maire a rappelé qu'advenant une diffusion, une ville reconstituée n'aura qu'un poids bien faible au sein du conseil d'agglomération, où sont définies les grandes orientations régionales. «Cette ville séparée aura un rôle de client de la ville centre alors qu'on lui propose d'être une ville partenaire», a affirmé M. L'Allier. Il a également rappelé que les fusions municipales ont été faites pour assurer une meilleure équité fiscale. «Ce que vous proposez, c'est un repli. Je ne vous ai jamais entendu parler du développement régional, social, culturel, économique. La ville nouvelle est mieux placée. On est la huitième ville au Canada. Si on éclate, on n'est plus nulle part», a ajouté le maire.

Il vaut mieux avoir des services de proximité contrôlés par les anciennes villes et des services communs gérés à l'échelle régionale, estime Jacques Langlois. Selon lui, les défusions permettent «de retrouver les municipalités avec tous les avantages que cela comporte, comme reprendre le contrôle de la gestion du budget pour être en mesure de fixer les propres priorités locales, décider du montant à consacrer à chaque service tout en conservant les surplus [...]».

Jean-Paul L'Allier a précisé que les citoyens ne pourront pas retrouver les anciennes municipalités comme elles étaient avant les regroupements municipaux puisque les villes reconstituées auront à peu de chose près les mêmes pouvoirs que les arrondissements actuels. «La formule du retour en arrière est une formule nostalgique», a-t-il lancé. «Quand vous dites que les villes auront peu d'importance, ce qui vous intéresse, c'est mettre la main sur le portefeuille des citoyens», lui a répliqué M. Langlois d'un ton agressif.

Selon M. L'Allier, les citoyens doivent refuser un «retour au nid à chicanes» et un «recul quant à la capacité de mettre en commun les énergies et les ressources». «Si on veut jouer bande à part, faire le contraire des autres villes du Canada, on va jouer frileux et choisir le repli», a-t-il expliqué.

Débat à Longueuil

La leader défusionniste Francine Gadbois et le maire Jacques Olivier se sont affrontés de façon très polie pendant une demi-heure hier à l'émission Aujourd'hui de Radio-Canada, animée par Simon Durivage. La formule du débat, très rigide, interdisait les affrontements directs «pour éviter les montées d'émotivité», avait expliqué Mme Gadbois au Devoir mardi. Mme Gadbois a toutefois fait réagir M. Olivier à deux reprises, d'abord lorsqu'elle a affirmé que les arrondissements de Longueuil sont des «coquilles vides» si on les compare à ceux de Montréal, ensuite lorsqu'elle a nié que Longueuil, comme ville centre, jouirait d'un veto au sein du conseil d'agglomération advenant des démembrements.

Selon elle, il ne s'agit pas d'un veto puisque les villes défusionnées auront un recours auprès du ministre des Affaires municipales à Québec. Le maire Olivier a répondu que Longueuil ne pourrait être mis en minorité et que, de toute façon, la défusion pourrait s'avérer chaotique si les villes reconstituées se tournaient vers le ministre à la moindre déception. Sur les huit villes fusionnées pour former le grand Longueuil, cinq iront en référendum. Boucherville est une des deux anciennes villes qui ont obtenu plus de 35 % des voix des inscrits. À Québec, aucune des anciennes villes n'a cependant atteint le seuil crucial de 35 % de supporters.

Le Devoir

Avec la collaboration d'Antoine Robitaille